



LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE

# PORT AU CHOIX

*Plan directeur*



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada



FÉVRIER 2007

LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE

# PORT AU CHOIX

*Plan directeur*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2007.

This publication is also available in English.

*Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le lieu historique national du Canada de Port au Choix, s'adresser au :*

Lieu historique national du Canada de Port au Choix  
C.P. 140  
Port au Choix (T.-N.-L.) A0K 4C0  
Canada

TÉL. : 709-861-3522  
TÉLÉC : 709-861-3827  
www.pc.gc.ca

OU

Parcs Canada  
C.P. 130  
Rocky Harbour (T.-N.-L.) A0K 4N0  
Canada

TÉL. : 709-458-2417  
TÉLÉC : 709-458-2059

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada*

Parcs Canada  
Lieu historique national du Canada de Port au Choix : Plan directeur / Parcs Canada

Publié aussi en anglais sous le titre : Port au Choix National Historic Site of Canada: Management Plan / Parks Canada

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-73024-0  
NO. DE CAT. R64-105/65-2006F

1. Lieu historique national de Port au Choix (T.-N.-L.) – Gestion.
  2. Lieux historiques – Canada – Gestion.
  3. Lieux historiques – Terre-Neuve-et-Labrador – Gestion.
  4. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
  5. Parcs nationaux – Terre-Neuve-et-Labrador – Gestion.
- I. Parcs Canada. Centre de services de l'Atlantique.  
II. Titre.

FC2164.P67P3714 2006  
971.8  
C2006-980308-0

**Photos de la page couverture :**

ARRIÈRE-PLAN : Sheldon Stone EN HAUT : Sheldon Stone  
EN BAS (DE GAUCHE À DROITE) : Parcs Canada; Parcs Canada; Sheldon Stone

## Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de Port au Choix. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada de Port au Choix.

*Le ministre de l'Environnement,*

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird".

**John Baird**



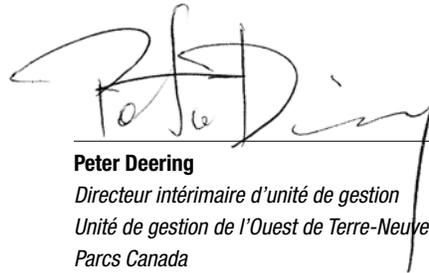
## Recommandations

*Recommandé par :*



---

**Alan Latourelle**  
*Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada*



---

**Peter Deering**  
*Directeur intérimaire d'unité de gestion  
Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador  
Parcs Canada*



## Sommaire

Le lieu historique national du Canada (LHNC) de Port au Choix a une histoire particulièrement riche, puisqu'il représente plus de 5 500 ans d'occupation et qu'il préserve et protège les vestiges de quatre cultures autochtones anciennes. Le présent plan directeur vise à protéger l'intégrité commémorative du LHNC de Port au Choix; il sert également à orienter la mise en œuvre d'activités d'apprentissage adaptées qui favorisent, au lieu même et à l'extérieur du lieu, la découverte et l'appréciation des valeurs culturelles et naturelles de Port au Choix. Les visiteurs comprendront également l'importance du lieu en tant que jalon dans l'histoire du Canada et que maillon essentiel du réseau canadien des lieux historiques nationaux.

Ce plan directeur est le fruit du travail d'une équipe de planification diversifiée, composée de représentants de la collectivité, de partenaires autochtones, d'intervenants de la province et d'employés de Parcs Canada qui ont apporté à la démarche leur expérience, leur expertise et leurs valeurs. Grâce à leur sentiment d'appartenance, les membres de l'équipe ont pu élaborer des mesures de gestion capables d'assurer l'intégrité commémorative du lieu et la protection de ses ressources naturelles.

Le plan directeur avance dans les grandes lignes les stratégies à long terme qui assureront l'intégrité commémorative du LHNC de Port au Choix, et donne une orientation, entre autres, pour ce qui suit :

- Mobiliser la population canadienne par une mise en valeur du patrimoine améliorée et qui interpelle davantage les élèves, les collectivités locales et les partenaires.
- Offrir une expérience sur place de qualité en proposant des rapprochements personnels avec les ressources et les cadres culturels ainsi que des interactions avec le personnel, selon les besoins et les attentes des visiteurs.
- Régler le problème de la gestion des activités traditionnelles pratiquées par les résidants et les pêcheurs commerciaux de l'endroit.
- Transmettre tous les messages d'importance nationale.
- Protéger les éléments de l'écosystème comme les landes de calcaire.
- Continuer à faire participer le public après le processus de planification de la gestion.
- Mettre en œuvre de nouvelles initiatives et activités.

L'équipe de planification continuera à assurer l'intégrité commémorative du lieu et la protection de ses ressources écologiques en ayant recours à des consultations sur une base continue, et à des examens publics annuels de la mise en œuvre du plan directeur. Ce dernier fera l'objet d'un processus complet d'examen dans cinq ans.



## Table des matières

Avant-propos .....	iii
Recommandation .....	v
Sommaire .....	vii
<b>1.0 Introduction</b>	
1.1 Planification de la gestion au lieu historique national de Port au Choix .....	2
<b>2.0 Importance du lieu historique national dans le réseau national .....</b>	<b>5</b>
<b>3.0 Intégrité commémorative.....</b>	<b>7</b>
<b>4.0 Analyse de la situation actuelle</b>	
4.1 Ressources d'importance historique nationale .....	11
4.2 Communication des messages d'importance historique nationale.....	12
4.3 Ressources et messages supplémentaires de Niveau 2 .....	14
4.4 Ressources naturelles.....	14
4.5 Utilisation par les visiteurs et exploitation.....	15
<b>5.0 Vision .....</b>	<b>17</b>
<b>6.0 Objectifs et mesures de gestion</b>	
6.1 Protection de l'histoire de port au choix .....	19
6.1.1 Ressources culturelles de Niveau 1 .....	19
6.1.2 Ressources culturelles de Niveau 2 .....	21
6.1.3 Restes humains et articles sacrés .....	23
6.2 Mise en valeur de l'histoire de Port au Choix.....	24
6.2.1 Offrir aux visiteurs des expériences enrichissantes .....	24
6.2.2 Communiquer les messages importants du lieu.....	27
6.2.3 Toucher tous les Canadiens : les auditoires du lieu.....	30
6.3 Gestion des ressources naturelles.....	31
6.3.1 Landes de calcaire et protection des plantes rares.....	32
6.3.2 Bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse .....	33
6.3.3 Activités traditionnelles .....	34
6.3.4 Gestion des activités de pêche commerciale.....	35
6.3.5 Limites du lieu .....	35
6.4 Administration et exploitation.....	36
6.4.1 Accès et circulation .....	36
6.4.2 Sécurité publique .....	37
<b>7.0 Partenariats et participation du public</b>	
7.1 Liens et partenariats régionaux.....	40
7.2 Participation du public .....	41
7.3 Évaluation des nouvelles initiatives .....	42

<b>8.0</b>	<b>Mise en œuvre</b>	
8.1	Priorités du premier cycle triennal de planification des affaires .....	43
8.1.1	Protection de l'histoire de Port au Choix .....	43
8.1.2	Présentation de l'histoire de Port au Choix .....	44
8.1.3	Gestion des ressources naturelles .....	44
8.1.4	Accès et circulation .....	45
8.1.5	Partenariats et participation du public .....	45
<b>9.0</b>	<b>Évaluation environnementale</b> .....	<b>47</b>
<b>Annexe 1</b>		
	Références choisies .....	49
<b>Annexe 2</b>		
	Remerciements .....	51
<b>Liste des cartes</b>		
	CARTE 1 - Carte de la région .....	3
	CARTE 2 - Plan du lieu .....	4
<b>Liste des figures</b>		
	FIGURE 1 - Lieu désigné .....	9
	FIGURE 2 - Taux de fréquentation .....	16

## 1.0 Introduction



Vue aérienne du phare de Point Riche. *Floyd O'Keefe*

Les lieux historiques nationaux du Canada illustrent des milliers d'années d'histoire humaine et des centaines d'années d'édification du pays. Ce sont des endroits exceptionnels, reconnus aux termes d'une loi du Parlement comme étant d'importance nationale dans l'histoire de notre pays. Ce sont des endroits qui témoignent de la diversité de notre patrimoine et de notre identité, et où nous préservons les vestiges tangibles de notre passé, nous racontons notre histoire et nous en célébrons les moments déterminants. Les lieux historiques nationaux nous rappellent les personnes, les lieux et les événements qui constituent le glorieux héritage du peuple canadien.

Le soulèvement du littoral et les sols alcalins au LHNC de Port au Choix ont permis la préservation des vestiges de quatre cultures autochtones anciennes qui vivaient il y a plus de 5 500 ans : les Indiens de l'Archaïque maritime, les Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater, et les Indiens récents. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) a reconnu l'importance historique nationale de deux sites archéologiques en particulier : le lieu de sépulture des Indiens de l'Archaïque mari-

time qui a servi il y a de 4 400 à 3 300 ans, et le site d'un vaste établissement à Phillip's Garden occupé par les Paléo-esquimaux du Dorset il y a entre 2 000 et 1 300 ans. Ces sites, à eux deux, nous éclairent de façon remarquable sur la vie économique, sociale et spirituelle des cultures autochtones qui vivaient dans cette partie du monde.

Le LHNC de Port au Choix a été établi en 1984 aux termes d'une entente fédérale-provinciale signée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve. Depuis, le taux de fréquentation au lieu a augmenté progressivement pour passer de moins de 9 000 visiteurs en 1990 à plus de 14 000 en 2003. Avec, au nord, le lieu historique national de L'Anse aux Meadows et, au sud du Labrador, le lieu historique national de Red Bay, Port au Choix s'inscrit dans une expérience culturelle et historique plus vaste qui est offerte aux visiteurs de la péninsule Northern à Terre-Neuve et du sud du Labrador.

Le lieu, situé sur la côte ouest de la péninsule Northern à Terre-Neuve, a une superficie de 8,3 km<sup>2</sup> et comprend une partie des presqu'îles de Point Riche et de Port au Choix. Les localités de Port au Choix, Port Saunders

et Hawkes Bay, qui comptent en tout 2 270 habitants, forment un centre régional de services pour la moitié de la péninsule Northern.

### 1.1 PLANIFICATION DE LA GESTION AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE PORT AU CHOIX

Un plan directeur est un guide stratégique pour la gestion future d'un lieu historique national. L'établissement d'un plan directeur est une exigence en vertu de la loi, après consultation du public, et ce plan est approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada, puis déposé devant le Parlement. Le plan oriente l'aménagement et l'exploitation à long terme d'un lieu historique national, et constitue le cadre autour duquel les activités subséquentes de gestion, de planification du travail et de mise en œuvre s'articuleront.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada est investi de la responsabilité d'assurer l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux. Cet engagement, qui est au cœur du plan directeur de Port au Choix, est également indispensable à son avenir. Les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada (1994) donnent d'autres directives pour l'exécution de ce mandat, et la *Loi* prévoit qu'un plan directeur doit être établi pour chacun des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, et ces plans doivent être déposés devant le Parlement tous les cinq ans.

Il s'agit du deuxième plan directeur du LHNC de Port au Choix. Le concept de mise en valeur du lieu, avancé dans le plan de 1991, s'est concrétisé par la construction d'un nouveau centre d'accueil, de sentiers de randonnée et d'installations d'utilisation diurne. Le plan directeur de 2006 mise sur le succès des années précédentes et continuera d'assurer l'intégrité commémorative du lieu, notamment par l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles. Le plan directeur donne également une orientation pour l'élaboration d'activités éducatives mémorables au lieu même et à l'extérieur, de façon à faire connaître et apprécier les grandes valeurs culturelles et naturelles de Port au Choix.

Le nouveau plan directeur de Port au Choix est l'aboutissement d'une démarche qui a commencé en mai 2003 par la formation de l'équipe de planification. L'équipe a contribué aux activités suivantes : cerner les enjeux, proposer des objectifs et des stratégies de gestion, organiser les vastes consultations et y participer et revoir l'ébauche du plan directeur. Cette équipe est un porte-parole efficace et convaincant qui travaille pour que l'on continue à tenir compte des intérêts de la collectivité et des intervenants, et à leur offrir des débouchés dans la préservation de l'intégrité commémorative du LHNC de Port au Choix.

#### *L'équipe de planification se composait de représentants des entités suivantes :*

- Conseil municipal de Port au Choix et le Port au Choix Heritage Committee
- Première nation de Miawpukek
- Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador
- The Viking Trail Tourism Association
- Port au Choix Small Boat Fishermen's Committee
- Université Memorial de Terre-Neuve
- Association régionale de la côte Ouest
- École secondaire Roncalli
- Limestone Barrens Heritage Stewardship Program
- Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs
- Parcs Canada

Les consultations publiques tenues dans les localités de Port au Choix et de Conne River, ainsi que dans leurs écoles secondaires, ont permis de recueillir d'autres commentaires. Le personnel, les administrations locales, le gouvernement provincial, les associations touristiques et les groupes d'intérêts ont également été invités à soumettre des commentaires. La population canadienne en général a aussi été encouragée à s'exprimer dans le cadre d'une invitation ouverte lancée dans les journaux et sur le site Web de Parcs Canada. Nos intervenants ont fait à l'équipe de planification des observations fort utiles, et ont joué un rôle important dans l'élaboration du plan directeur de 2006.

## CARTE 1

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE PORT AU CHOIX

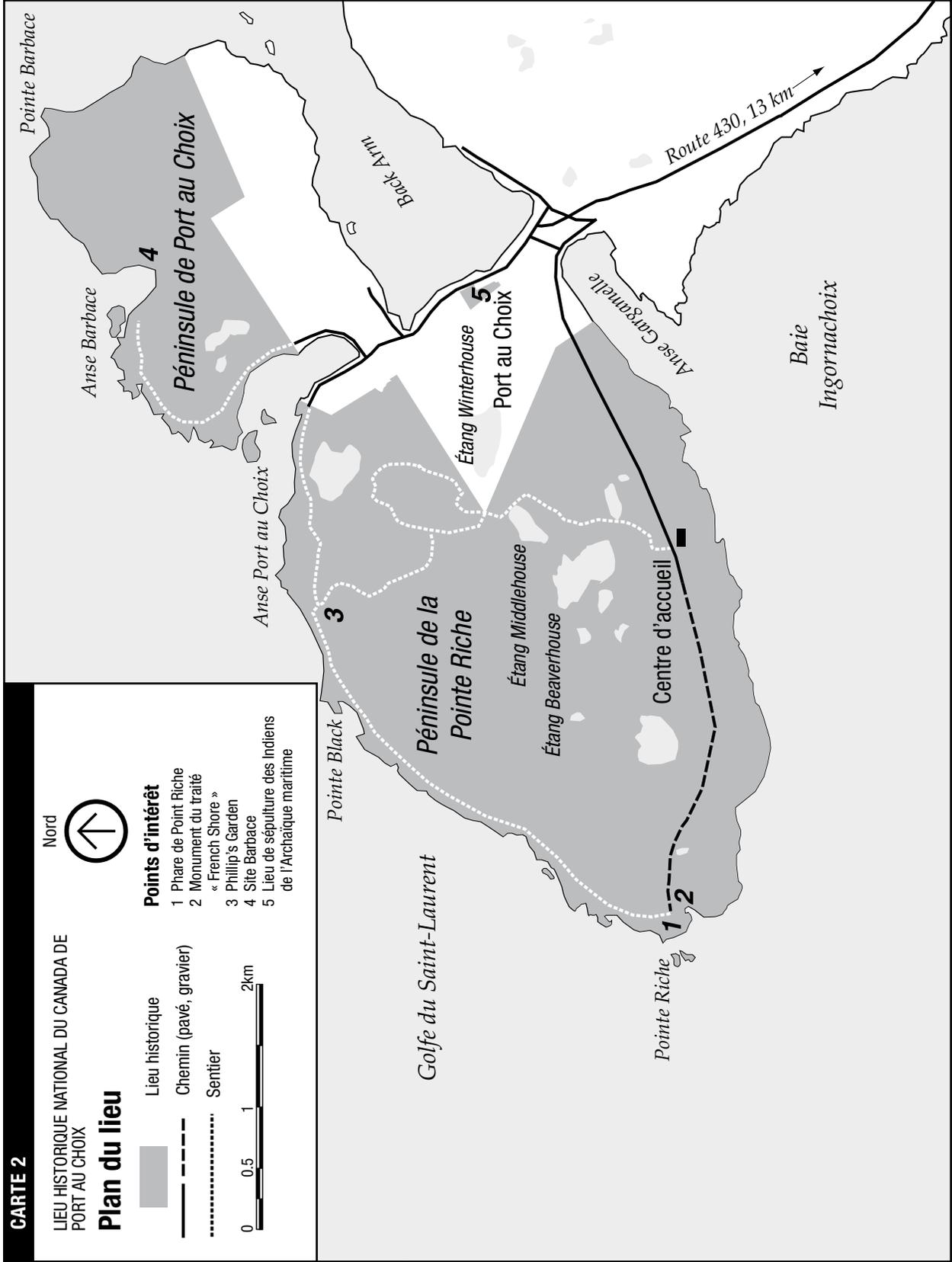
### Carte de la région

0 25 50 75 100 km

### Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| 1 Signal Hill        | 5 Cottage-Hawthorne  |
| 2 Établissement-Ryan | 6 L'Anse aux Meadows |
| 3 Cap-Spear          | 7 Red Bay            |
| 4 Castle Hill        |                      |





## 2.0 Importance du lieu historique du Canada de Port au Choix pour le réseau national



Plaque au cimetière archaïque maritime. Sheldon Stone

Le LHNC de Port au Choix fait partie d'un réseau national de près de 900 lieux qui représentent une vaste gamme de thèmes liés à la vie politique, économique, intellectuelle, culturelle et sociale. Chacun de ces lieux a eu une incidence considérable à l'échelle nationale sur l'histoire du Canada et est un symbole distinct et vivant de notre identité nationale. Ensemble, les lieux historiques nationaux reconnaissent la contribution de tous ceux et celles qui nous ont précédés et racontent leurs histoires personnelles, dont nous sommes les fiduciaires pour les générations futures.

« Un territoire à peupler », thème important défini dans le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux* (2000) célèbre les empreintes et les expressions des nombreux peuples qui ont façonné le Canada. Le LHNC de Port au Choix est lié à ce thème puisqu'il contribue à mettre en lumière la riche histoire des Autochtones du Canada. Le lieu est un hommage aux Indiens de l'Archaïque maritime, aux Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater, et aux Indiens récents qui ont occupé Port au Choix pendant 50 siècles, et dont le mode de vie se perpétue encore aujourd'hui, puisque les résidents de Port au Choix vivent toujours de la mer et de ses richesses.

Toute la région de Port au Choix est importante tant pour ce qui est de l'histoire préeuropéenne de Terre-Neuve que pour la compréhension de cette histoire par l'archéologie. La situation de Port au Choix est d'autant plus importante que le lieu se trouve sur deux presqu'îles donnant sur le détroit de Belle Isle, où les eaux riches en matières nutritives attirent en grand nombre les mammifères marins (surtout les phoques), qui sont facilement accessibles par les chasseurs d'animaux marins. Ce sont ces conditions favorables qui ont attiré dans cette région et pendant plusieurs millénaires parmi les plus importantes concentrations de populations autochtones à Terre-Neuve.

Les conditions exceptionnelles de préservation qu'offre le relief calcaire de la région ont permis aux archéologues de retrouver des éléments de culture matérielle et d'autres vestiges nombreux et diversifiés qui nous éclairent de façon remarquable sur la vie économique, sociale et spirituelle des cultures de ces peuples, comme il aurait été impossible d'en obtenir sur d'autres sites où les conditions de préservation sont moins bonnes.

Le lieu de sépulture des Indiens de l'Archaïque maritime, qui compte plus de 100 sépultures, est considéré comme le plus important site de ce type remontant à la tradition archaïque maritime en Amérique du Nord. Les fouilles effectuées sur ce lieu d'inhumation ont servi à l'identification de la tradition de l'Archaïque maritime en tant que concept de culture archéologique. Le site de Phillip's Garden contient au moins 50 dépressions associées à des habitations et des milliers d'artéfacts; il s'agit de l'un des sites dorsétiens les plus grands et les plus riches dans l'est de l'Arctique canadien. Ces sites archéologiques combinés sont des exemples importants de la façon dont ces deux peuples choisissaient des emplacements proches de

l'océan et s'en servaient dans les différents aspects de leur culture de subsistance.

Port au Choix possède également une riche histoire européenne, plus particulièrement le site français de l'anse Barbace, où on a trouvé des vestiges datant de la période d'occupation par les Basques français, soit de 1713 à 1783, à l'époque où cette région était

la limite sud de la côte française ou « French Shore ». Port au Choix était un des grands centres de pêche commerciale des Basques français. Le conflit qui opposa la France, l'Angleterre et Terre-Neuve au sujet des droits de pêche est reconnu comme étant un événement d'importance historique nationale.

### 3.0 Intégrité commémorative



Emplacement du jardin Phillip's. Sheldon Stone

L'un des objectifs fondamentaux de Parcs Canada est de garantir l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux en protégeant et en mettant en valeur ces endroits pour le public canadien, avec tous les égards que mérite l'héritage irremplaçable qu'ils représentent. L'intégrité commémorative désigne l'état ou l'intégrité d'un lieu historique national. On dit qu'un lieu historique national possède une intégrité commémorative quand :

- les ressources qui ont directement justifié que le lieu soit désigné lieu historique national ne sont ni détériorées ni menacées;
- les motifs qui ont justifié que le lieu soit désigné lieu historique national sont communiqués de manière efficace au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu, y compris celles qui ne relèvent pas des motifs qui ont justifié que ce lieu soit désigné lieu historique national, sont respectées dans toutes les décisions et mesures prises qui ont une incidence sur le lieu.

#### *Énoncé d'intégrité commémorative*

L'énoncé d'intégrité commémorative (EIC) exprime les motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national, tels que

déterminés dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC). L'EIC est un outil essentiel du processus décisionnel pour tout lieu historique national, et sert de cadre à l'élaboration de chaque plan directeur et à l'évaluation de l'incidence sur le lieu des mesures proposées.

Le directeur général des lieux historiques nationaux a approuvé en 2005 l'énoncé d'intégrité commémorative suivant pour le LHNC de Port au Choix :

« Port au Choix a été désigné lieu d'importance nationale en 1970. Les motifs de cette désignation, ainsi qu'ils découlent du procès-verbal de novembre 2001 de la CLMHC, sont les suivants :

- Port au Choix inclut un grand cimetière, où les représentants de la culture de l'Archaïque maritime ont inhumé leurs morts entre environ 4 400 et 3 300 ans dans le passé. Les restes exhumés à ce site sont exceptionnellement riches et bien préservés;
- Ce cimetière a beaucoup fait pour nous aider à comprendre les techniques, l'économie et la spiritualité axées sur la mer des gens de l'Archaïque;

- Le lieu inclut, à Phillip's Garden, un important site d'établissement occupé par deux cultures paléo-esquimaudes, celles de Groswater (2800 – 1900 BP) et de Dorset (2000 - 1300 BP);
- Les vestiges très bien préservés d'outils, d'armes et d'ossements retrouvés dans cet établissement éclairent d'un nouveau jour les cultures matérielle et spirituelle des peuples paléo-esquimaux. »

#### *Le lieu désigné*

L'expression lieu désigné s'applique au lieu désigné par le ministre de l'Environnement suivant la recommandation de la CLMHC. Dans le cas du LHNC de Port au Choix, le lieu désigné correspond aux deux parcelles de terrain définies de la façon suivante dans le procès-verbal de la réunion de la Commission en novembre 2001 :

##### i) **Lieu de sépulture de l'Archaïque maritime** (FIGURE 1)

« Le Comité est d'avis que c'est l'option (d) (p.1125, *Rapport de soumission 2001-32*) qui décrit le mieux les motifs justifiant la désignation étudiée par la Commission en 1970. »

« La parcelle de terrain de l'option (d) dans le *Rapport de soumission* correspond à la partie de la terrasse d'inhumation comptant les fosses qui se trouvaient *in situ* au moment des délibérations de la Commission en 1970 (c.-à-d. Site II et Site IV). Cette parcelle se situe à l'intérieur de la propriété administrée à cet endroit par Parcs Canada. »

##### ii) **Site de l'habitation paléo-esquimaude de Phillip's Garden** (FIGURE 1)

« Le Comité accepte le lieu désigné proposé tel qu'il est indiqué à la Figure 14, p. 1136, du *Rapport de soumission, 2001-32*. »

« La parcelle de terrain montrée à la FIGURE 1 (c.-à-d. la zone comprise à l'intérieur de la ligne angulaire) est la zone cor-

respondant à la définition du lieu donnée par le responsable des fouilles, Elmer Harp (Ph.D.), dans son rapport de fouilles. La CLMHC s'est servie de ce rapport comme principale source d'information sur le lieu lors de ses délibérations. La parcelle entière se trouve à l'intérieur de la propriété administrée par Parcs Canada sur la presqu'île de Point Riche. »

Une partie importante des presqu'îles de Point Riche et de Port au Choix se trouve également à l'intérieur du lieu administré par Parcs Canada (CARTE 2, PLAN DU LIEU). Les autres terres se situent à l'intérieur des limites de la municipalité de Port au Choix.

D'autres fouilles effectuées depuis les délibérations de la CLMHC en 1970 ont permis d'obtenir des renseignements sur d'autres ressources culturelles disséminées un peu partout dans le lieu administré. Il s'agit des sites ci-dessous contenant des ressources de Niveau 2 :

- un vaste établissement à Point Riche;
- des cavernes funéraires dorsétiennes à l'anse Gargamelle et à Crow Head;
- des vestiges importants de la culture de Groswater à Phillip's Garden est et ouest;
- des fours à pain datant de l'occupation française à l'anse Barbace;
- plusieurs vestiges isolés.

Le phare de Point Riche, l'un des premiers phares à être construits sur les côtes de Terre-Neuve, a été classé édifice fédéral du patrimoine en 1991. Construit par le gouvernement canadien en 1871 pour faciliter la navigation des bateaux canadiens à leur entrée et à leur sortie du golfe du Saint-Laurent, le phare est exploité par la Garde côtière canadienne. Il est donc considéré comme un exemple remarquable de la coopération entre Terre-Neuve et le Canada avant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne en 1949.



Tête de harpon à armature terminale en silex, préhampe en os. Pierre Mochon





## 4.0 Analyse de la situation actuelle



Cérémonie de reconnaissance. Bruce Bradbury

D'après le *Sondage visant à recueillir des renseignements sur les visiteurs* du lieu effectué en 2002, 92 % des visiteurs étaient très satisfaits des activités et des services offerts à Port au Choix. Les entreprises et les organismes de la région travaillent en collaboration avec Parcs Canada pour faire mieux connaître le lieu auprès des touristes qui visitent la péninsule Northern, et accroître la participation des résidents locaux et leur appréciation du lieu. Les partenaires provinciaux, comme la Première nation de Miawpukek, et les intervenants comme la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador, participent plus activement à la diffusion de l'histoire de Port au Choix.

Voici les divers enjeux auxquels le présent plan directeur doit s'attaquer pour assurer la réussite du LHNC de Port au Choix à long terme.

### 4.1 RESSOURCES D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

Conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada, les ressources directement liées à la désignation du lieu sont des ressources de Niveau 1. Au LHNC de Port au Choix, les ressources de Niveau 1 comprennent deux sites archéologiques distincts (FIGURE 1) associés à des cultures et à des peuples autochtones différents. Le premier site est un lieu de sépulture de l'Archaique maritime situé sur une terrasse de plage surélevée dans le secteur du Back Arm de la municipalité de Port au Choix.

Le second site est un vaste lieu d'habitation occupé jadis par les Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden, sur la côte de la presqu'île de Point Riche donnant sur le détroit.

Les artefacts, notamment des outils, des armes et des débris de fabrication, mis au jour lors des fouilles menées à Phillip's Garden pendant que Parcs Canada administrait le site, sont également considérés comme des ressources de Niveau 1 en raison de leur association avec les traditions paléo-esquimaudes du Dorset et de Groswater.

Plus de 200 000 artefacts ont été exhumés au lieu. D'après le *Rapport sur l'état des parcs* (1997) et le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* (1999), les sites archéologiques et les artefacts exhumés sont en « bon » état. Il ne manque aucun document sur les fouilles archéologiques menées à Port au Choix. Parcs Canada conserve également des copies des documents archéologiques à la Section de la gestion des ressources culturelles du Centre de services de l'Atlantique, et à la bibliothèque de l'Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador. La possibilité existe de découvrir d'autres sites archéologiques à l'intérieur et à l'extérieur du lieu, compte tenu de la richesse culturelle de la région de Port au Choix.

Tous les artefacts mis au jour à Phillip's Garden ainsi que les restes humains et les articles sacrés exhumés sur le lieu de sépulture de l'Archaique maritime à la fin des années 1960 relèvent de la compétence de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces vestiges sont entreposés dans les locaux de la Section d'archéologie de l'Université Memorial de Terre-Neuve, et sont entretenus par le Musée provincial. Ces artefacts ont été déménagés dans les nouveaux locaux du Musée de Terre-Neuve-et-Labrador appelés The Rooms.

Parcs Canada n'a pas mené de fouilles dans le lieu de sépulture et n'a donc aucune collection d'artéfacts de ce lieu. Seuls les objets exhumés sur le site de Phillip's Garden depuis l'établissement du LHNC de Port au Choix en 1984 relèvent de la compétence de Parcs Canada. Ces objets sont entreposés dans les locaux de la Section d'archéologie de l'Université Memorial. Les artéfacts qui relèvent de la compétence de la province et de Parcs Canada sont exposés au lieu.

#### 4.2 COMMUNICATION DES MESSAGES D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

Il est essentiel de communiquer l'importance historique nationale du lieu afin d'en assurer l'intégrité commémorative. En communiquant les messages clés de Port au Choix, on permet à la population canadienne de comprendre pourquoi le lieu est important dans l'histoire de notre pays. C'est en comprenant cette importance que les gens peuvent apprécier et respecter le lieu.

L'ÉIC a défini huit messages contextuels de Niveau 1 essentiels à la compréhension des motifs qui justifient la désignation de Port au Choix en tant que lieu historique national :

1. Depuis plus de 5 500 ans, les peuples de nombreuses cultures distinctes choisissent Port au Choix comme centre de peuplement et d'exploitation des ressources de la mer.
2. Les eaux froides riches en matières nutritives qui remontent à cet endroit attirant ainsi près des côtes les mammifères marins, notamment les phoques, ont été le principal attrait de ce lieu pendant presque toutes ces années.
3. C'est essentiellement grâce au substrat calcaire de la région que les vestiges des sites de Port au Choix ont pu se conserver de façon aussi exceptionnelle.
4. Les sites du lieu de sépulture de l'Archaïque maritime et des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden (et tous les autres anciens sites archéologiques) dans la région de Port au Choix ont été surélevés de 6 à 8 mètres par rapport à leurs emplacements d'origine, soit plus près de la côte au moment de leur occupation,

à la suite du changement du Niveau de la mer.

5. Le lien demeure flou entre le lieu de sépulture de l'Archaïque maritime et le type de peuplement des Indiens de cette culture qui y sont inhumés. On a trouvé des vestiges de leur occupation sur le continent tout près, mais on ne sait pas exactement quel lien il existe avec le type de peuplement en général des Indiens de l'Archaïque maritime dans l'Ouest de Terre-Neuve et au Labrador.
6. Le site des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden, bien que le plus important, est un site parmi les nombreux autres lieux d'occupation qui se trouvaient dans la région de Port au Choix.
7. Le site des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden est un lieu d'occupation le long d'un réseau de lieux saisonniers de campement et d'approvisionnement qui s'étendait sur des centaines de kilomètres le long des côtes de Terre-Neuve et du Labrador.
8. Port au Choix est un lieu historique national, soit un endroit désigné par le gouvernement du Canada comme lieu important pour tous les Canadiens en raison de son importance nationale dans l'histoire.

Les messages de Niveau 1 sont communiqués au lieu dans le cadre d'un programme de mise en valeur du patrimoine et par des moyens d'interprétation avec et sans personnel. Au centre d'accueil, les messages sont



Calcaire côtier. *Michael Burzynski*

transmis par les expositions permanentes montrant les artefacts originaux et la reconstruction d'une habitation dorsétienne. Le film intitulé *Cultures anciennes, Mers prodigieuses* donne aux visiteurs un aperçu de l'histoire culturelle de la région, et les employés compétents du lieu sont sur place pour répondre aux questions et offrir des visites commentées des expositions. Des visites à pied guidées du site de Phillip's Garden et du lieu de sépulture de l'Archaique maritime sont offertes sur demande, et les visiteurs sont invités à découvrir le lieu à leur gré. L'interprétation du lieu de sépulture de l'Archaique maritime est considérée comme une lacune au sein du programme de mise en valeur du patrimoine et devra donc être développée.

D'après le *Sondage sur la satisfaction des visiteurs* de 2002, les visiteurs estiment que les messages de Niveau 1 sur Port au Choix sont bien communiqués. On a également posé une série de questions dans le cadre du sondage destinées à évaluer le Niveau de compréhension de l'intérêt historique de Port au Choix et de l'importance de ses ressources. D'après les résultats du sondage, 59 % de tous les répondants ont répondu correctement à la majorité des questions.

Au nombre des initiatives de diffusion externe actuellement en cours figurent le site Web du LHNC de Port au Choix, la brochure du lieu, l'élaboration d'un programme de diffusion externe à l'intention des écoles de la région et la participation aux Sessions pour enseignants pendant les étés de 2001 à 2005. Les Sessions pour enseignants font connaître à ces derniers les possibilités éducatives offertes par Parcs Canada et leur donnent des outils et des messages clés qui les aident à répondre aux exigences de leurs programmes d'études. Dans le cadre de ces sessions, les enseignants apprennent à mieux connaître le parc national du Gros-Morne et les lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador.

L'élaboration et la mise en œuvre d'autres initiatives de diffusion externe ont déjà commencé au LHNC de Port au Choix dans le cadre d'une initiative plus vaste qui touche les parcs nationaux et les lieux historiques



Exposition sur une habitation des paléo-esquimaux Dorset  
(artiste : Bill Ritchie). Geoff Hancock

nationaux de l'ensemble de l'unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador.

Si les approches de communication adoptées sur place et pour la diffusion externe semblent efficaces, il faut cependant prendre les mesures ci-dessous pour que tous les visiteurs, les résidents de la région et les autres Canadiens continuent de comprendre la place importante qu'occupe Port au Choix dans l'histoire du Canada :

- Améliorer l'accès et la circulation pour permettre au nombre grandissant des visiteurs de profiter du programme de mise en valeur du patrimoine offert au lieu.
- Offrir aux résidents, aux exploitants d'entreprise touristique de la région et aux partenaires autochtones des possibilités de jouer un rôle plus important dans la présentation de l'histoire de Port au Choix.
- Améliorer le programme de mise en valeur du patrimoine en consolidant les liens avec la collectivité locale, les communautés autochtones et la communauté française de la province.
- Exploiter des possibilités de diffusion externe qui permettent de toucher le milieu de l'enseignement en mobilisant les écoles de la région et de la province, les jeunes et les autres Canadiens.
- Continuer de toucher de nouveaux auditoires en mettant l'accent sur des approches et des initiatives innovatrices comme la brochure intitulée *La Terre est un endroit sacré - Le patrimoine autochtone dans les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux du Canada au Canada atlantique*.



Anse Barbace. Francine Mercier

#### 4.3 RESSOURCES ET MESSAGES SUPPLÉMENTAIRES DE NIVEAU 2

Le lieu ne doit pas son importance historique uniquement aux ressources culturelles associées aux traditions de l'Archaique maritime et des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater qui sont définies dans l'ÉIC. Les fouilles effectuées sur ces sites dans le lieu administré, mais à l'extérieur du lieu désigné, ont permis de mettre au jour des lieux d'occupation et de sépulture des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater, des fours à pain datant de l'occupation européenne et plusieurs trouvailles isolées. Les vestiges de ces cultures ont un intérêt historique, même s'ils ne sont pas liés aux motifs de la désignation du lieu. Les valeurs, les ressources culturelles et les messages qui ne sont pas directement liés à l'importance historique nationale d'un lieu sont considérés comme étant de Niveau 2 selon la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Les ressources culturelles de Niveau 2 au LHNC de Port au Choix sont les suivantes :

- Le paysage culturel des principaux sites des habitations des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater (Point Riche et Phillip's Garden est et ouest).
- L'abri en pierre de l'anse Gargamelle et les cavernes funéraires dorsétiennes de Crow Head.
- Les landes et les forêts de broussailles balayées par le vent sur les presqu'îles reflètent assez fidèlement l'environnement à l'époque de l'occupation par les Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater.
- Le phare de Point Riche et ses bâtiments sont considérés comme un point d'intérêt historique local et régional.

- La tour du phare est un édifice fédéral du patrimoine « reconnu ».
- Les nombreux sites archéologiques (notamment les lieux utilisés par les Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater et les Européens) représentent plusieurs périodes d'occupation et d'utilisation de Port au Choix.
- Les artefacts mis au jour au cours des fouilles de sites archéologiques de Niveau 2.

Le défi dans le cas des ressources de Niveau 2 est de déterminer dans quelle mesure il faut les protéger et les mettre en valeur compte tenu des contraintes budgétaires qui obligent à investir les fonds limités dans les ressources culturelles de Niveau 1 qui sont prioritaires.

#### 4.4 RESSOURCES NATURELLES

Le relief calcaire dans la région de Port au Choix a permis aux artefacts organiques culturels de se conserver remarquablement bien, et explique la présence, inhabituelle dans un lieu si petit, d'un certain nombre de ressources naturelles uniques et diversifiées. On peut voir très distinctement des fossiles sur beaucoup de roches des falaises et des plates-formes taillées par les vagues dans de la zone littorale. Le lieu compte également de nombreuses plages surélevées, qui témoignent de périodes où le Niveau de la mer était relativement plus élevé, et plusieurs superbes cavernes calcaires creusées par la mer dans le substrat rocheux du littoral.

Les landes de calcaire de la péninsule Northern à Terre-Neuve forment un paysage unique et représentent un tiers de la masse continentale du LHNC de Port au Choix. Les

landes se composent de vastes étendues couvertes de gravier présentant des motifs réguliers, comme des cercles de pierres et des traînées minérales, créés par l'alternance des processus naturels du gel et du dégel.

De nombreuses plantes rares ont élu domicile dans le sol calcaire de la région de Port au Choix, qui est la limite la plus au sud de leur aire de distribution. Le lieu historique joue un rôle important au sein du réseau des aires naturelles protégées dans la province en protégeant une cinquantaine d'espèces végétales rares sur son territoire de huit kilomètres carrés. Toutes sont importantes à l'échelon provincial, plusieurs revêtent une importance nationale et une plante, la braya de Fernald (*Braya fernaldii*), est restreinte à Terre-Neuve-et-Labrador et est considérée comme une espèce d'importance mondiale.

*Braya fernaldii*, qui a été classée plante rare en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, a d'abord été désignée espèce menacée par le *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada* (COSEPA) en 1997, et fait actuellement l'objet d'une attention spéciale dans le cadre d'un programme de rétablissement touchant plusieurs espèces. Il est prévu de classer les landes de calcaire des presqu'îles de Point Riche et de Port au Choix habitat essentiel à la survie et au rétablissement de *Braya fernaldii*.

Les véhicules tout-terrain (VTT) circulent depuis un certain nombre d'années dans beaucoup de secteurs du lieu, notamment dans les landes de calcaire. Les résidents locaux se servent de ces véhicules pour se rendre sur les sites de chasse aux phoques et aux canards, pour vérifier les engins de pêche, pour accéder aux sentiers de promenade ou pour se livrer à des activités



Plante des landes de calcaire. Sheldon Stone

récréatives. L'utilisation des VTT peut nuire aux perspectives du lieu et à l'expérience des visiteurs, détruire les plantes rares, perturber les motifs du sol, menacer les sites archéologiques et causer des dommages à l'écosystème des landes de calcaire.

Le plan directeur du LHNC de Port au Choix prévoit des stratégies de gestion visant à assurer l'accès continu aux activités traditionnelles et à empêcher l'utilisation des VTT à des fins récréatives, afin de protéger les ressources culturelles et naturelles du lieu.

#### 4.5 UTILISATION PAR LES VISITEURS ET EXPLOITATION

On a amélioré de façon continue les installations du LHNC de Port au Choix, le marketing du lieu et le programme de mise en valeur du patrimoine en réponse à une augmentation constante du taux de fréquentation au cours des 14 dernières années (FIGURE 2). L'histoire de Port au Choix touche davantage de Canadiens; le lieu devient une destination importante et fait une contribution appréciable à l'industrie du tourisme dans la péninsule Northern à Terre-Neuve.

Port au Choix doit également son succès au réseau d'attractions patrimoniales offertes par Parcs Canada et d'autres organismes dans cette région de Terre-Neuve-et-Labrador, entre autres, le lieu historique national de Red Bay, le lieu historique national de L'Anse aux Meadows, le parc national du Gros-Morne, les propriétés historiques Grenfell à St. Anthony, l'arrondissement historique de Battle Harbour, les sites archéologiques de Bird Cove, et le phare de Point Amour.

Le lieu est ouvert du début de juin au début d'octobre; les visiteurs sont le plus nombreux en juillet et en août, puisque le lieu reçoit pendant ces deux mois 75 % de tous ses visiteurs. Aucun service régulier n'est offert pendant la saison creuse, mais les visiteurs peuvent voir le lieu et utiliser les sentiers de promenade, et le centre d'accueil est ouvert sur demande, dans la mesure du possible.

Les visiteurs se rendent surtout au centre d'accueil et au site archéologique de Phillip's Garden, et se concentrent sur les messages qui expliquent l'importance historique du lieu. Les installations et les services qui viennent appuyer le programme de mise en



Interprétation, jardin Phillip's. Pierre Machon

valeur du patrimoine comprennent les expositions du centre d'accueil et la présentation au théâtre, les sentiers de randonnée dotés de panneaux d'interprétation, et les visites guidées sur demande du site archéologique de Phillip's Garden. (FIGURE 1)

Le centre d'accueil renseigne les visiteurs sur les autres services et attractions dans la région, et abrite une petite boutique de souvenirs exploitée par la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador.

Des visites guidées portant sur les espèces rares des landes de calcaire du lieu ont été offertes au cours de l'été 2004 et 2005. L'activité, proposée en partenariat avec le conseil municipal et le Limestone Barrens Habitat Stewardship Program, a été très bien

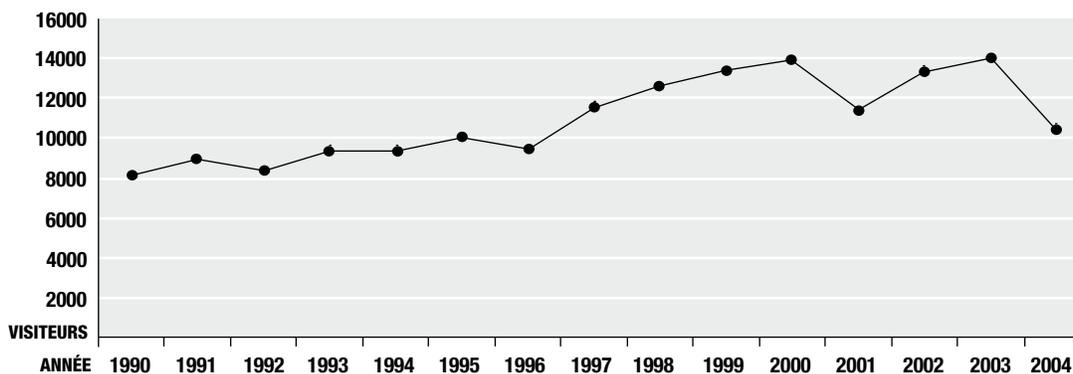
accueillie par les visiteurs et devrait se poursuivre au cours de la saison de 2006 et des saisons subséquentes. Parcs Canada travaille également avec le conseil municipal de Port au Choix à l'élaboration de programmes de mise en valeur du patrimoine du French Shore qui porteront, entre autres, sur les fours à pain qui ont été mis au jour et reconstruits à l'anse Barbace.

Les possibilités récréatives offertes au lieu comprennent les 3 kilomètres de sentiers de promenade sur la presqu'île de Point Riche équipés de tables de pique-nique, et le sentier de randonnée de 2 kilomètres menant à l'anse Barbace sur la presqu'île de Port au Choix. Les installations et les programmes mis à part, il n'y a pratiquement que les résidents locaux qui se servent du lieu pour se livrer à des activités traditionnelles comme la cueillette des baies.

Les terrains de stationnement du centre d'accueil et du point de départ du sentier vers Phillip's Garden sont souvent trop pleins en raison du nombre d'autocars et de véhicules de plaisance. Pendant la pleine saison, les visiteurs doivent souvent se garer le long du chemin de Point Riche près du centre d'accueil, et à Phillip's Garden, faire demi-tour sur un terrain privé pour sortir de l'endroit.

Le plan directeur de 1991 prévoyait le retour à la province de terres situées sur la presqu'île de Port au Choix. Cela ne s'est pas concrétisé et le présent plan directeur propose une orientation de gestion révisée concernant cette question.

**FIGURE 2. Nombre de visiteurs au LHNC de Port au Choix.**



## 5.0 Vision



Visite d'écoliers. Floyd O'Keefe

Parcs Canada assurera l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada de Port au Choix. La population canadienne et les visiteurs seront capables d'apprécier, de comprendre, de promouvoir et de partager le passé unique du lieu historique national.

Port au Choix a été classé lieu historique national parce qu'il contient des vestiges attestant de l'importance de la région pour trois cultures : les Indiens de l'Archaïque maritime et les Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater. Les pêcheurs saisonniers français ont également habité l'endroit il y a

de 100 à 300 ans. La localité de Port au Choix, dont l'économie repose essentiellement sur la pêche, se trouve tout à côté du lieu. Tous ces groupes ont un lien commun avec la terre et la mer et les ressources qu'elles procurent. Bien que le paysage terrestre et le paysage marin de Port au Choix aient été des facteurs communs pendant des siècles, chaque culture a eu un rapport unique à l'endroit. C'est cet esprit des lieux et les artefacts propres à chacune de ces cultures qui seront protégés et mis en valeur à Port au Choix. Le lieu sera également un endroit vivant qui aura des liens avec les cultures autochtones et non autochtones contemporaines de la province.

Grâce aux différentes histoires et aux artefacts présentés à Port au Choix, les visiteurs découvriront le lien qui unit les ressources et les paysages naturels et culturels, et l'esprit des lieux goûté par des générations d'occupants. Il faut, pour ce faire, continuer à travailler avec les partenaires, notamment les jeunes, les Autochtones, les collectivités et les écoles locales, la communauté et les écoles françaises, et les intervenants de l'endroit et de la province. Le lieu favorisera l'entretien de relations de travail constructives avec ces partenaires afin de développer une compréhension commune des besoins et des objectifs de chacun, et ainsi de s'appuyer mutuellement.

Les visiteurs seront également renseignés sur le rôle de Port au Choix au sein de l'Agence Parcs Canada, qui protège et met en valeur le patrimoine national à l'intérieur d'un réseau de lieux historiques nationaux, et partageront cette responsabilité.



## 6.0 Objectifs et mesures de gestion



Sentier du jardin Phillip's. *Francine Mercier*

### 6.1 PROTECTION DE L'HISTOIRE DE PORT AU CHOIX

Parcs Canada s'est engagé à offrir des expériences authentiques de haute qualité qui permettent aux visiteurs d'apprécier le patrimoine du Canada. Il est important pour atteindre cet objectif d'offrir aux visiteurs la possibilité de profiter concrètement des ressources historiques. C'est pourquoi Parcs Canada accorde à la protection des ressources culturelles une grande priorité, de sorte que les générations futures puissent profiter de cet héritage commun.

Parcs Canada a entrepris en 2001 des évaluations systématiques de l'état de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Non seulement ces évaluations s'intéressent à la protection des ressources, mais elles servent également à la planification de la gestion et donnent une perspective globale de l'efficacité de la communication des messages et des pratiques de gestion dans l'ensemble du pays. Port au Choix fera l'objet d'une évaluation au cours des deux prochaines années.

#### *Objectif stratégique*

*L'intégrité commémorative du lieu historique national de Port au Choix est protégée.*

#### **6.1.1 Ressources culturelles de Niveau 1**

Au LHNC de Port au Choix, les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national comprennent le lieu désigné, le paysage et les éléments paysagers, les sites archéologiques et les objets exhumés dans le lieu désigné depuis l'administration de ce dernier par Parcs Canada.

#### **A. Lieu désigné et sites archéologiques**

Les sites archéologiques directement liés aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national se trouvent tous à l'intérieur du lieu désigné. Ils comprennent les sépultures du lieu d'inhumation datant de l'Archaïque maritime, ainsi que les vestiges d'habitations et d'autres vestiges d'occupation de la culture paléo-esquimaude

à Phillip's Garden. Les sites des sépultures archaïques maritimes, appelés Site II et Site IV par le responsable des fouilles et qui comprenaient environ 55 sépultures contenant à l'origine un peu plus de 100 corps, ont été remblayés une fois les fouilles terminées, et ne sont aujourd'hui plus visibles à la surface du sol. Les emplacements exacts sont cependant connus et pourraient être localisés le cas échéant. Les fosses ne contiennent plus de restes humains ni de présents funéraires, mais les pierres utilisées pour boucher certaines d'entre elles ont été remises à peu près à leur emplacement d'origine.

Le site paléo-esquimau de Phillip's Garden renferme les vestiges d'une cinquantaine d'habitations et d'autres vestiges d'occupation comme des foyers, des dépotoirs et des aires d'activité. La moitié des emplacements d'habitation et certains autres vestiges ont été partiellement ou complètement dégagés, puis remblayés. La plupart des emplacements d'habitation dégagés ont conservé la trame originale de la semelle sous mur et des éléments intérieurs comme l'âtre.

Trois sentiers de promenade conduisent les visiteurs à Phillip's Garden. Le sentier côtier de Phillip's Garden part du Vieux Port au Choix et suit la côte jusqu'au site. Un autre sentier mène au site par le phare de Point Riche, et le sentier Dorset conduit les visiteurs depuis le centre d'accueil jusqu'à Phillip's Garden à travers la presqu'île. Pour le moment, compte tenu des taux de fréquentation des sentiers et des conditions de l'environnement, il n'y a pas de menace prévisible concernant les sites archéologiques.

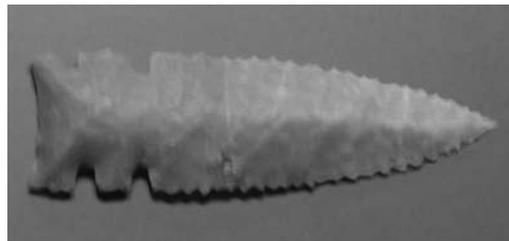
### **B. Paysage et éléments paysagers**

Le cadre paysager des sépultures de l'Archaïque maritime et de l'établissement paléo-esquimau se compose de terrasses surélevées longeant la mer.

La terrasse du lieu de sépulture de l'Archaïque maritime mesure de 10 à 20 m de large et 700 m de long; elle est coupée en deux par un petit ruisseau qui coule entre les deux sites de sépultures (Site II et Site IV). Le ruisseau est aujourd'hui à peine visible et sa « vallée » est en grande partie cachée par la végétation.

La cadre original du lieu de sépulture a été considérablement modifié par le changement du Niveau de la mer. Au moment de son utilisation, la terrasse d'inhumation était presque au Niveau de la mer et faisait partie d'une île située à quelque cent mètres de la côte. Les environs immédiats du lieu de sépulture ont également été perturbés par les aménagements modernes qui masquent en partie le rapport qui existe entre la terrasse d'inhumation et la mer. L'étendue herbeuse intacte qui reste sur la terrasse et le ruisseau qui la traverse permettent cependant de se faire une idée de l'ancien cadre paysager qui entourait les sépultures.

La hauteur relative du Niveau de la mer a également modifié le rapport entre la terrasse de l'établissement de Phillip's Garden et la mer, puisque presque tout l'établissement a été installé sur une terrasse de plage proche du Niveau de la mer qui, depuis, s'est élevée d'environ 6 à 8 mètres au-dessus du Niveau de la mer. On peut voir de petits monticules et des dépressions légères qui sont les vestiges de plusieurs grandes habitations et de dépotoirs. Ces éléments du paysage, alliés aux étendues herbeuses de Phillip's Garden et à la forêt de broussailles qui l'entoure, donnent une idée du cadre, des perspectives, de la composition et de l'étendue de l'ancien établissement.



Armature terminale de tradition Groswater. Pierre Mochon

### **C. Objets**

Les ressources culturelles qui sont directement liées à la désignation de Port au Choix ne comprennent que les objets des sites de Phillip's Garden qui ont été exhumés une fois le secteur administré par Parcs Canada, soit en 1974. Ces artefacts comprennent des outils, des armes, des débris de fabrication, un grand nombre d'ossements et d'objets

façonnés bien conservés, et des ordures ménagères. Certains de ces artefacts, notamment un pendentif en forme d'ours et des têtes de harpon, font partie des expositions présentées au lieu. Les autres artefacts sont entreposés dans les locaux de la Section d'archéologie de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

#### **D. Documents**

Les documents de toutes les fouilles archéologiques sont entreposés au Centre de services de l'Atlantique à Halifax et dans les locaux de la Section d'archéologie de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Les rapports définitifs de tous les sites archéologiques ont été établis, et Parcs Canada conserve des copies de ces rapports au Centre de services de l'Atlantique. L'ouvrage de Priscilla Renouf (Ph.D.) intitulé *Ancient Cultures Bountiful Seas, The Story of Port au Choix* fait un excellent compte rendu de l'histoire archéologique de Port au Choix.

#### **Objectifs**

- Assurer la protection des ressources culturelles qui témoignent de l'importance nationale du LHNC de Port au Choix.
- Gérer le lieu de sorte que les aménagements, les activités et les processus naturels n'altèrent ni l'aspect ni l'intégrité structurelle des sites archéologiques, des paysages et des éléments paysagers.

#### **Mesures prioritaires**

- Surveiller les sites archéologiques et cerner les menaces qui pourraient découler de l'activité humaine ou des processus naturels, de façon à prendre les mesures correctrices nécessaires et à éviter ainsi la dégradation des sites.
- Continuer de surveiller le petit ruisseau qui traverse la terrasse du lieu de sépulture de l'Archaïque maritime, de façon à ce qu'il demeure dans l'état où il était à l'époque où ce lieu était utilisé.
- Surveiller la croissance de la végétation et la propagation des espèces envahissantes à Phillip's Garden, pour qu'elles ne masquent pas les vestiges d'habitations ou ne changent pas la structure de l'étendue herbeuse résultant de l'occupation humaine pendant des centaines d'années.

- Continuer d'entreposer la collection d'artefacts au laboratoire des collections de la péninsule Northern à la Section d'archéologie de l'Université Memorial, où elles sont entretenues et conservées selon des normes professionnelles élevées.
- Faire effectuer régulièrement par un personnel qualifié des évaluations de tous les artefacts exposés au lieu pour s'assurer qu'ils restent intacts.
- Effectuer une évaluation de l'intégrité commémorative au cours des deux années qui suivent l'approbation du plan directeur.

#### **6.1.2 Ressources culturelles de Niveau 2**

Il existe d'autres ressources culturelles à l'intérieur du lieu qui ne sont pas considérées comme importantes à l'échelle nationale, mais qui ont une grande valeur historique. Il s'agit de ressources dites de Niveau 2, qui doivent être protégées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

#### **A. Paysages et éléments paysagers**

Port au Choix compte les trois types suivants de paysages et d'éléments paysagers qui sont classés ressources culturelles de Niveau 2 :

1. Les vestiges d'habitations visibles sur les terrasses de plage surélevées des sites d'habitations paléo-esquimaudes de Niveau 2 qui se trouvent à Point Riche et à Phillip's Garden est et ouest. Ces sites montrent



Phare de Point Riche. Floyd O'Keefe

l'étendue et l'aménagement des établissements paléo-esquimaux, et témoignent de la présence d'un grand nombre d'habitations et d'autres éléments.

2. Les falaises et les affleurements rocheux de l'abri en pierre à l'anse Gargamelle et des cavernes funéraires dorsétiennes à Crow Head, qui montrent le type d'environnement choisi par les Dorsétiens pour inhumer leurs morts.
3. Le régime de végétation actuelle qui ressemble beaucoup au régime qui prévalait à l'époque de l'occupation paléo-esquimaude.



Four à pain français. Pierre Mochon

### **B. Complexe du phare**

Le complexe du phare de Point Riche comprend le phare, la fondation en béton de la maison du gardien du phare qui a été détruite par un incendie en 1991, et trois dépendances de petite taille. Construit par le gouvernement du Canada en 1871 et classé édifice fédéral du patrimoine « reconnu », le phare est toujours en service.

Le complexe du phare est considéré comme un point d'intérêt historique local et régional et, aux yeux des résidents de Port au Choix, il fait partie de la collectivité. La Garde côtière canadienne a commandé en 2004 une étude de faisabilité en vue de transformer certains phares de la province en entreprises commerciales comme des boutiques, des cafés

ou des restaurants. Le phare de Point Riche figure parmi les 15 phares pour lesquels un plan conceptuel directeur sera établi en vue de son aménagement éventuel. Bien que la Garde côtière canadienne en soit le propriétaire et l'exploitant, le phare se trouve à l'intérieur du lieu historique national et Parcs Canada continuera à avoir compétence concernant tout aménagement de ce complexe.

### **C. Sites archéologiques et artefacts exhumés**

On compte à l'intérieur du lieu administré un certain nombre de sites archéologiques de Niveau 2 datant de plusieurs périodes d'occupation et d'utilisation de Port au Choix. Il s'agit, entre autres, des sites suivants : un important établissement dorsétien à Point Riche, les sépultures à l'anse Gargamelle et à Crow Head, les vestiges de la culture Groswater à Phillip's Garden est et ouest, et les fours à pain datant de l'occupation européenne à l'anse Barbace. Seuls les artefacts exhumés sur ces sites depuis le transfert de ce secteur à Parcs Canada relèvent de la compétence de Parcs Canada. Certains font partie des expositions présentées au centre d'accueil; les autres artefacts sont entreposés dans les locaux de la Section d'archéologie de l'Université Memorial de Terre-Neuve, où ils sont actuellement étudiés.

### **Objectifs**

- Assurer la protection et la mise en valeur des ressources culturelles et naturelles de Niveau 2.
- Faire en sorte que les résidents de Port au Choix continuent de sentir que Point Riche fait partie de leur collectivité.

### **Mesures prioritaires**

- Surveiller les sites archéologiques et cerner les menaces qui pourraient découler de l'activité humaine ou des processus naturels comme l'érosion, de façon à prendre les mesures correctrices nécessaires et à éviter ainsi la dégradation des sites.
- Faire en sorte que les activités ou les aménagements perturbateurs n'altèrent pas l'aspect ni l'intégrité structurelle des sites archéologiques.

- Continuer de gérer et d'entreposer la collection archéologique au Centre de services de l'Atlantique (Section de la gestion des ressources culturelles), de façon à maintenir les normes de gestion des collections de Parcs Canada.
- Effectuer régulièrement par un personnel qualifié des évaluations de tous les artefacts exposés au lieu pour s'assurer qu'ils restent intacts.
- Voir à ce que tous les aménagements effectués au complexe du phare de Point Riche soient conformes à l'intention des *Principes directeurs et politiques de gestion* (1994) de Parcs Canada qui exigent ce qui suit :
  - Qu'une entente de permis d'occupation soit conclue entre Parcs Canada et l'exploitant.
  - Que l'entreprise n'empiète pas trop sur le terrain entourant la superficie au sol du phare.
  - Que l'entreprise ne nuise pas à l'intégrité commémorative du lieu.
  - Que l'entreprise ne nuise pas à la place qu'occupe le phare au sein de la collectivité ou n'altère pas le lien qui unit les résidents de Port au Choix à Point Riche.
  - Que l'entreprise réponde aux Critères pour les nouvelles initiatives (voir paragraphe 7.3).

### 6.1.3 Restes humains et articles sacrés

À la fin des années 1960, avant l'établissement du lieu, des restes humains et des articles funéraires ont été mis au jour sur le lieu de sépulture de l'Archaïque maritime. En 1974, le terrain où ces restes et ces articles ont été exhumés est devenu la propriété de Parcs Canada, mais l'Agence n'a pas la responsabilité de la gestion de la conservation de ces restes humains et de ces artefacts. C'est le Provincial Museum of Newfoundland and Labrador qui en a la garde conformément à la *Historic Resources Act*.

La *Directive de gestion 2.3.1 : Restes humains, cimetières et lieux de sépulture* de Parcs Canada prévoit un soutien pour le retour des restes humains. La Miawpukek Mikamawey Mawi'omi, la municipalité de Port au Choix

et Parcs Canada ont écrit des lettres demandant l'inhumation à Port au Choix des restes des Indiens de l'Archaïque maritime. Le Musée provincial rédige actuellement un document de travail, puis tiendra des consultations en vue d'élaborer une politique sur les restes humains.

Il est également possible que de nombreux artefacts comptant parmi les premières trouvailles faites dans la région de Port au Choix soient entre les mains de particuliers qui ne sont pas conscients de leur importance.

#### Objectif

Voir à ce que tous les restes humains et les articles sacrés exhumés au LHNC de Port au Choix soient traités avec le respect et la dignité qu'ils méritent.



Expositions. Parcs Canada

#### Mesures prioritaires

- Si les restes humains sont retournés au lieu, Parcs Canada aidera la communauté autochtone de la province à procéder à la réinhumation.
- Dans l'avenir, tout reste humain découvert dans le lieu y sera retourné.
- Parcs Canada travaillera en collaboration avec les groupes intéressés et les particuliers désireux de rapporter des collections privées d'artefacts pour en assurer la protection et le traitement adaptés.
- En cas de découverte importante effectuée à l'extérieur des limites actuelles du lieu historique national, on pourra procéder à un examen de ces limites.



Démonstration de fabrication de bottes en peau de phoque. Sheldon Stone

## 6.2 PRÉSENTATION DE L'HISTOIRE DE PORT AU CHOIX

### 6.2.1 Offrir aux visiteurs des expériences enrichissantes

Parcs Canada a commencé récemment à réorienter ses efforts pour passer de la simple offre de services et d'installations à une démarche plus globale destinée à se rapprocher de la population canadienne en offrant aux visiteurs des expériences de qualité et enrichissantes. Cette démarche découle du désir de rendre nos programmes plus représentatifs du Canada, plus pertinents et plus engageants pour les Canadiens, et de faire en sorte qu'ils permettent aux visiteurs d'avoir des contacts privilégiés avec leur patrimoine naturel et culturel.

#### *Objectif stratégique*

*Permettre aux visiteurs d'avoir avec le patrimoine culturel de Port au Choix des contacts privilégiés qui créeront des souvenirs inoubliables.*

Fidèle à la tendance mondiale vers un tourisme expérientiel, Port au Choix favorisera les expériences éducatives concrètes et enrichissantes qui permettront aux visiteurs de profiter du plein air et de la collectivité locale. Nous chercherons à offrir au lieu une expérience de qualité en permettant aux visiteurs d'avoir des contacts personnels avec

les ressources et les cadres culturels et des interactions avec les guides et les animateurs de Port au Choix, et en proposant des renseignements et des installations qui répondent aux attentes et aux besoins diversifiés des visiteurs. Il est essentiel pour l'exécution du mandat de Parcs Canada et pour la protection à long terme de l'intégrité commémorative du LHNC de Port au Choix d'offrir aux visiteurs la possibilité de vivre des expériences concrètes.

L'expérience vécue par le visiteur est unique et personnelle. Le voyageur d'aujourd'hui veut se créer ses propres souvenirs en participant à des activités qui sont adaptées à ses intérêts, qui lui procurent un sentiment d'accomplissement, qui augmentent ses connaissances et qui lui font goûter véritablement à l'esprit des lieux. Une expérience positive augmente les chances des Canadiens de se rapprocher d'endroits exceptionnels ou de renforcer leur sentiment d'identité nationale.

Le LHNC de Port au Choix continuera de surveiller les tendances dans le domaine du tourisme, et entreprendra des études pour mieux comprendre les valeurs et les attentes des visiteurs actuels et potentiels. Parcs Canada cherchera à connaître les éléments d'une expérience positive et mémorable au lieu, les besoins et les attentes des visiteurs en

matière de services, et les façons d'aider les visiteurs à avoir des contacts privilégiés avec cet endroit exceptionnel.

Nous allons, entre autres, travailler en étroite collaboration avec les groupes autochtones, les résidants et la communauté francophone de Port au Choix afin d'offrir des expériences éducatives enrichissantes qui sauront plaire à une vaste gamme de visiteurs du lieu dans le cadre d'un programme diversifié de mise en valeur du patrimoine. Cette collaboration nous permettra d'expliquer la nécessité de préserver l'intégrité commémorative du lieu et de créer une structure de soutien à l'échelle locale et régionale.

D'après le *Sondage sur la satisfaction des visiteurs de 2002*, le LHNC de Port au Choix offre des expériences positives aux visiteurs :

- 92% des visiteurs étaient très satisfaits des Niveaux de services offerts comme les explications des guides, les expositions, les brochures et la documentation.
- Les messages du programme de mise en valeur du patrimoine sont transmis aux visiteurs de façon positive et claire.
- 92 % des visiteurs se sont dits très satisfaits du service courtois offert par le personnel.

En racontant notre histoire, nous aidons la population canadienne à mieux connaître et à mieux apprécier les lieux historiques nationaux et leur place dans l'histoire du pays. Le programme de mise en valeur du patrimoine est le véhicule qui sert à raconter l'histoire de l'importance nationale et du patrimoine irremplaçable de Port au Choix, et que vient compléter une expérience du visiteur à la fois positive et mémorable.

La riche histoire culturelle de Port au Choix est un véritable défi sur le plan de la mise en valeur du patrimoine. Les artefacts sont nombreux et représentent beaucoup de cultures différentes sur des milliers d'années, et peuvent paraître étrangers au visiteur d'aujourd'hui. Par exemple, le programme de mise en valeur du patrimoine doit faire comprendre aux visiteurs que les habitations de côtes de baleine recouvertes de peaux de phoque construites il y a 2 000 ans par les Paléo-esquimaux du Dorset étaient l'équivalent des maisons modernes d'aujourd'hui



Centre d'accueil. *Francine Mercier*

à Port au Choix. Ainsi, en faisant le rapprochement avec la vie d'aujourd'hui, les visiteurs peuvent avoir un aperçu du passé à travers les yeux et les voix des résidants d'aujourd'hui.

La zone d'espace ouvert est également une composante importante du programme de mise en valeur du patrimoine au lieu, car le paysage permet aux visiteurs de voir comment les deux presque îles formaient jadis une seule et même île détachée de la côte. L'emplacement situe les peuples qui vivaient à cet endroit il y a des milliers d'années beaucoup plus près des richesses de la mer que la côte ne le fait aujourd'hui. Ce sont ces mêmes eaux qui font vivre les résidants de l'endroit aujourd'hui.

Le programme audiovisuel, les expositions et les interactions avec le personnel au centre d'accueil composent actuellement l'expérience des visiteurs. Ces derniers sont également invités à découvrir les différents sites du lieu comme Phillip's Garden, Point Riche et le lieu de sépulture de l'Archaique maritime. Le sentier Dorset et le sentier côtier de Phillip's Garden facilitent le déplacement à travers et entre les sites archéologiques et rapprochent les visiteurs des paysages associés à ces sites. Le réseau de sentiers continuera de contribuer à créer une expérience éducative plus enrichissante pour les visiteurs.

Les visiteurs ont pu profiter en été 2004 de visites guidées de l'habitat des landes de calcaire, et ainsi découvrir les ressources naturelles et les plantes rares du lieu. Des visites guidées sont également offertes sur demande à Phillip's Garden. Des activités spéciales sont organisées à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones depuis 2002, et sont destinées à faire mieux connaître l'Association for Aboriginal Artists et ses membres.



Visiteur à l'exposition. Sheldon Stone

### Évaluation

On peut juger de la réussite du programme de mise en valeur du patrimoine par les commentaires qui indiquent que le programme sait maintenir l'intérêt des visiteurs et qu'il leur fait mieux connaître et apprécier le lieu. Des sondages réguliers sur la satisfaction des visiteurs nous permettront d'obtenir d'autres commentaires. Nous mesurerons le succès des initiatives de diffusion au nombre de personnes touchées dans chacun des auditoriums ciblés, et à leur degré de compréhension de l'importance du lieu après leur participation à ces initiatives. L'évaluation de l'état de l'intégrité commémorative du lieu (expliquée dans les grandes lignes au paragraphe 6.1) comprendra un examen de la mise en valeur du patrimoine et une étude complète de l'efficacité de la communication des messages.

Dans l'élaboration du futur programme de mise en valeur du patrimoine du lieu, Parcs Canada doit tenir compte de plusieurs changements qui se sont produits au cours des dix dernières années ainsi que des tendances qui se dessinent dans l'avenir.

- Le nombre des visites de groupes organisés (circuits en autocar) a augmenté.
- Les messages et les objectifs d'importance nationale sont maintenant définis dans l'Énoncé d'intégrité commémorative.
- Parcs Canada comprend mieux les besoins et les attentes des visiteurs.

- Parcs Canada s'est engagé à toucher un plus grand nombre de Canadiens en offrant des programmes de diffusion externe enrichis.
- Le document *Engager les Canadiens* a défini les stratégies de communications qui permettent de rapprocher davantage les Canadiens entre eux ainsi que de leur patrimoine. Cet objectif est atteint par une connaissance et une compréhension accrues alliées à une participation active aux efforts de protection à long terme.
- La population des visiteurs vieillit et la proportion de visiteurs handicapés est plus élevée.

### Le centre d'accueil :

- offrira des services d'orientation dans le lieu, y compris pour les paysages des sites archéologiques et le centre lui-même;
- présentera dans les grandes lignes les différentes possibilités éducatives offertes au lieu;
- expliquera l'importance nationale du lieu dans le contexte de l'histoire plus générale du passé des Autochtones, des cultures autochtones contemporaines de Terre-Neuve-et-Labrador et de la collectivité actuelle de Port au Choix;
- offrira des occasions enrichissantes de voir les artefacts.

### Objectifs

- Offrir aux Canadiens et aux autres visiteurs des possibilités de découvrir le LHNC de Port au Choix et d'en profiter dans le cadre d'expériences éducatives mémorables et de haute qualité.
- Offrir aux personnes handicapées des possibilités enrichissantes de découvrir le lieu et d'en comprendre l'importance nationale.
- Maintenir un taux de participation de 80 % des visiteurs à des expériences éducatives liées au patrimoine naturel et culturel du lieu.
- Maintenir un taux de satisfaction des visiteurs de 85 % (50 % étant très satisfaits) par rapport au programme de mise en valeur du patrimoine offert sur place.

### Mesures prioritaires

- Entreprendre des études sur les valeurs et les attentes des visiteurs dans le but de mieux orienter les investissements ou d'apporter des adaptations aux programmes, aux services ou aux installations.
- Entreprendre une étude pour déterminer si les installations actuelles du lieu sont en mesure de communiquer les messages importants aux différents auditoires, de répondre aux besoins fonctionnels et de satisfaire aux normes d'accessibilité.
- Commercialiser activement le lieu pour préparer les visiteurs à vivre des expériences intéressantes, éducatives et mémorables, et à profiter de diverses possibilités qui leur permettront de comprendre l'histoire du lieu et sa place importante dans l'histoire du Canada.
- Élaborer un programme sur place de mise en valeur du patrimoine qui dépasse les activités du centre d'accueil pour comprendre l'expérience sensorielle que procurent la vue des perspectives, la visite à pied des sites archéologiques, et la découverte du paysage où ont vécu différentes cultures pendant des milliers d'années.
- Faire en sorte qu'à la fin de leur visite, les visiteurs comprennent que le lieu :
  - s'inscrit dans une histoire et un réseau de lieux plus vastes dans la région de la péninsule Northern-Labrador;
  - est un parmi les nombreux sites autochtones au Canada Atlantique.

### 6.2.2 Communication des messages importants du lieu

La commémoration ne va pas sans la protection ni la préservation, puisque, sans protection, le lieu n'existerait pas, et sans mise en valeur, on ne pourrait comprendre pourquoi il occupe une place importante dans notre histoire et est donc important pour la population canadienne.

La stratégie *Engager les Canadiens* explique clairement combien il est important de communiquer aux auditoires canadiens clés les grands messages du lieu. Le présent plan directeur s'emploiera donc à atteindre les buts stratégiques d'*Engager les Canadiens*, qui sont d'informer, d'influencer et d'impliquer les Canadiens en leur faisant mieux connaître les endroits patrimoniaux, en stimulant la compréhension et la jouissance de ces endroits, et en renforçant le sentiment d'appartenance des Canadiens à l'égard de ces endroits.

Le programme de mise en valeur du LHNC de Port au Choix repose sur le thème « Un territoire à peupler », qui célèbre la présence des Indiens de l'Archaique maritime et de deux cultures paléo-esquimaudes, celles de Groswater (2 800 – 1 900 BP) et du Dorset (2 000 – 1 300 BP). Les messages clés directement liés à l'objectif de commémoration sont définis dans l'EIC comme étant d'importance nationale et servent à orienter le programme de mise en valeur du patrimoine offert au lieu.

Trois types de messages seront communiqués à la population canadienne, aux visiteurs du lieu et aux intervenants dans le cadre d'expériences éducatives de haute qualité et enrichissantes :

- 1) les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national;
- 2) les messages contextuels nécessaires à la compréhension de la désignation;
- 3) les messages importants qui ne sont pas directement liés aux motifs de la désignation de Port au Choix.



Cavernes funéraires paléo-esquimaudes. Sheldon Stone

#### **A. Motifs justifiant la désignation de Port au Choix en tant que LHNC**

1. Port au Choix inclut un grand cimetière, où les représentants de la culture de l'Archaïque maritime ont inhumé leurs morts entre environ 4 400 et 3 300 ans dans le passé. Les restes exhumés à ce site sont exceptionnellement riches et bien préservés.
2. Ce cimetière a beaucoup fait pour nous aider à comprendre les techniques, l'économie et la spiritualité axées sur la mer des gens de l'Archaïque maritime.
3. Le lieu inclut, à Phillips Garden, un important site d'un établissement occupé par deux cultures paléo-esquimaudes, celles de Groswater (2 800 – 1 900 BP) et du Dorset (2 000 – 1 300 BP).
4. Les vestiges très bien préservés d'outils, d'armes et d'ossements retrouvés dans cet établissement éclairent d'un nouveau jour les cultures matérielle et spirituelle des peuples paléo-esquimaux.

#### **B. Messages contextuels de Niveau 1**

1. Port au Choix est un lieu historique national, soit un endroit désigné par le gouvernement du Canada comme lieu important pour tous les Canadiens en raison de son importance nationale dans l'histoire.

2. Le LHNC de Port au Choix fait partie du réseau canadien des lieux historiques nationaux.
3. Depuis plus de 5 500 ans, les peuples de nombreuses cultures distinctes choisissent Port au Choix comme centre de peuplement et d'exploitation des ressources de la mer.
4. Les eaux froides riches en matières nutritives qui remontent à cet endroit attirant ainsi près des côtes les mammifères marins, notamment les phoques, ont été le principal attrait de ce lieu pendant presque toutes ces années.
5. C'est essentiellement grâce au substrat calcaire de la région que les vestiges des sites de Port au Choix ont pu se conserver de façon aussi exceptionnelle.
6. Les sites du lieu de sépulture de l'Archaïque maritime et des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden (et tous les autres anciens sites archéologiques) dans la région de Port au Choix ont été surélevés de 6 à 8 mètres par rapport à leurs emplacements d'origine, soit plus près de la côte au moment de leur occupation, à la suite du changement du Niveau de la mer.
7. Le lien demeure flou entre le lieu de sépulture de l'Archaïque maritime et le type de peuplement des Indiens de cette culture qui y sont inhumés. On a trouvé des vestiges de leur occupation sur le continent tout près, mais on ne sait pas exactement quel lien il existe avec le type de peuplement en général des Indiens de l'Archaïque maritime dans l'Ouest de Terre-Neuve.
8. Le site des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden, bien que le plus important, est un site parmi les nombreux autres lieux d'occupation qui se trouvaient dans la région de Port au Choix.
9. Le site des Paléo-esquimaux du Dorset et de Groswater à Phillip's Garden est un lieu d'occupation le long d'un réseau de lieux saisonniers de campement et d'approvisionnement qui s'étendait sur des centaines de kilomètres le long des côtes de Terre-Neuve et du Labrador.

**C. Messages importants non liés aux motifs de la désignation.**

1. On a trouvé à l'intérieur du lieu historique national de nombreux sites archéologiques associés à toutes les périodes et à tous les peuples qui vécurent à cet endroit.
2. Il reste encore de nombreuses questions sans réponse concernant les Indiens de l'Archaïque maritime, les Paléo-esquimaux, les Indiens récents et les premiers Européens qui vécurent dans cette région. Les conditions exceptionnelles de conservation font du lieu et de la région avoisinante un excellent emplacement pour mener d'autres recherches archéologiques.
3. Les sites des Paléo-esquimaux de Groswater à l'intérieur du LHNC de Port au Choix, en plus de ceux qui se trouvent dans le lieu désigné, contiennent des restes bien conservés qui ont été exhumés et qui nous éclairent de façon remarquable sur la culture matérielle, la vie spirituelle, l'organisation sociale et les activités de subsistance de ce peuple.
4. Les cavernes funéraires et l'abri en pierre étaient des endroits qui avaient une signification particulière pour les Dorsétiens et doivent être traités avec respect.
5. Le type de végétation qui caractérise actuellement la région, composé de landes et d'îlots de forêt de broussailles, est certainement très semblable à celui qui prévalait à l'époque de l'occupation paléo-esquimaude.
6. Les sites archaïques maritimes et paléo-esquimaux à Port au Choix ont été occupés ou utilisés pendant de nombreux siècles. Les peuples qui y sont revenus régulièrement sur plusieurs générations devaient penser que le paysage culturel des sépultures, les anciennes habitations et les autres éléments d'occupation étaient des endroits où leurs ancêtres avaient vécu et étaient morts. Le paysage culturel devait donc avoir à l'époque une certaine valeur historique, impossible à définir pour le moment, comme il en a une aujourd'hui.



Remise en état du sentier du jardin Phillip's. Floyd O'Keefe

7. Point Riche a été la limite sud du French Shore de 1713 à 1783. Le traité signé par la France, la colonie de Terre-Neuve et la Grande-Bretagne au sujet des droits de pêche est considéré comme un événement d'importance historique nationale et est reconnu par une plaque de la CLMHC.
8. La station de phare de Point Riche est un point d'intérêt historique important localement et a été un exemple remarquable de la coopération entre le Canada et Terre-Neuve avant la Confédération.
9. Les autres lieux historiques nationaux liés à l'histoire des Autochtones à Terre-Neuve-et-Labrador comprennent L'Anse Amour (lieu de sépulture de l'Archaïque maritime dans le Sud du Labrador); Okak (complexe de sites archéologiques depuis l'Archaïque maritime jusqu'aux Inuits du Labrador le long de la côte centrale du Labrador); Fleur-de-Lys (carrière de pierre de savon de la culture dorsétienne dans la péninsule Baie Verte); Boyd's Cove (campement béothuk à la baie de Notre Dame), et Indian Point (campement béothuk au bord de la rivière des Exploits).



Élèves de Port au Choix et de la Première nation Miawpekuk au jardin Phillip's. *Trudy Taylor-Walsh*

### 6.2.3 Toucher tous les Canadiens : les auditoires du lieu

Parcs Canada se concentrera sur les auditoires clés ci-dessous pour obtenir les résultats à long terme énoncés dans la stratégie *Engager les Canadiens*.

#### *Résidents locaux*

Les résidents locaux, c'est-à-dire les habitants des localités proches du lieu, sont les personnes que les visiteurs vont rencontrer, et avec qui ils vont interagir, au cours de leur visite dans la région de Port au Choix. Les résidents locaux sont également des partenaires clés, qui contribuent à préserver l'intégrité commémorative de Port au Choix et à offrir des expériences mémorables aux visiteurs.

Beaucoup de résidents de Port au Choix ont participé aux fouilles archéologiques et à l'aménagement du lieu. Ainsi, c'est Theodore Farwell qui a découvert les restes humains en 1967 au cours de travaux d'excavation pour la construction d'un nouveau bâtiment. C'est cette découverte qui a déclenché les fouilles au lieu de sépulture de l'Archaïque maritime. On compte beaucoup d'autres sites archéologiques à l'intérieur des limites de la municipalité de Port au Choix. Il est donc important que les résidents locaux continuent de s'approprier l'histoire et la culture de la région en participant à la vie du lieu, en comprenant son importance nationale et en partageant avec Parcs Canada la responsabilité de la protection et de la mise en valeur de l'histoire de Port au Choix. Par leurs actions et leurs attitudes envers le lieu, les résidents locaux transmettent aux visiteurs un message à la fois fort et positif.

#### *Voyageurs indépendants et groupes organisés*

Les voyageurs indépendants sont les visiteurs qui viennent de l'extérieur de la région immédiate et qui ne font pas partie d'un groupe organisé. Cet auditoire représente près de 75 % des visiteurs du lieu, tandis que les groupes organisés représentent presque 25 % des visiteurs. D'après le *Sondage sur la satisfaction des visiteurs de 2002*, la majorité de ces visiteurs estimaient que les possibilités éducatives offertes au lieu ont compté pour beaucoup dans leur décision de visiter le lieu.

#### *Groupes scolaires*

Aucun programme scolaire structuré n'est offert au LHNC de Port au Choix, bien qu'un certain nombre de groupes scolaires viennent chaque année visiter le lieu au printemps et à l'automne. Le personnel offre des visites guidées aux élèves et essaie d'adapter ces activités aux objectifs d'apprentissage et aux attentes des enseignants. L'équipe de planification de la gestion du lieu a insisté sur le fait qu'un programme de diffusion externe spécialement conçu pour les jeunes serait très profitable aux écoles locales. À la suite d'une récente restructuration des conseils scolaires, les écoles de la municipalité de Port au Choix relèvent maintenant de la compétence du Western School District, qui profite déjà d'initiatives élaborées en matière d'éducation par l'Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador.

Le Limestone Barrens Habitat Stewardship Program a également établi des liens importants avec les écoles locales, puisque le programme permet aux élèves de découvrir les landes de calcaire du lieu, qui sont une composante importante de l'écosystème.

#### *Auditoires à l'extérieur du lieu*

Beaucoup de gens ne peuvent se rendre à Port au Choix, ou choisissent de ne pas le faire, mais veulent quand même se renseigner sur l'importance historique nationale du lieu. Les messages sur l'importance du LHNC de Port au Choix sont communiqués aux auditoires à l'extérieur du lieu par l'intermédiaire du site Web de Parcs Canada, ou dans le cadre de partenariats avec des organismes comme le Limestone Barrens Habitat Stewardship Program.

### *Néo-Canadiens*

Un petit nombre de néo-Canadiens ont élu domicile à Terre-Neuve-et-Labrador, et vivent pour la plupart dans la région de St. John's. Dans le cadre de partenariats avec l'Association for New Canadians, l'Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador s'emploie à offrir aux néo-Canadiens des possibilités enrichissantes qui leur permettent de découvrir le patrimoine naturel et culturel dans l'ensemble de l'unité de gestion, et notamment le LHNC de Port au Choix.

### *Objectifs*

- Faire en sorte que les Canadiens et les autres personnes, tant des visiteurs que des membres du grand public, se voient offrir des possibilités enrichissantes de se renseigner sur l'importance nationale du LHNC de Port au Choix.
- Maintenir un taux de 75 % chez les visiteurs de la compréhension de l'importance du LHNC de Port au Choix.

### *Mesures prioritaires*

- Concentrer les efforts sur les ressources et les messages de Niveau 1 définis dans l'EIC. On a constaté que le programme de mise en valeur du patrimoine manque de contenu sur le lieu de sépulture de l'Archaïque maritime. Il faudra donc faire en sorte que ce site reçoive l'attention qu'il mérite au sein du futur programme de mise en œuvre du patrimoine, puisqu'il est un des principaux motifs justifiant la désignation du lieu.
- Faire mieux apprécier au lieu :
  - le patrimoine autochtone en resserrant les liens avec les communautés autochtones de la province et en continuant à offrir des activités spéciales à l'occasion de la Journée annuelle des Autochtones.
  - le patrimoine local en resserrant les liens avec la collectivité locale et en reconnaissant la participation et la contribution des résidents locaux.
  - le patrimoine français en resserrant les liens avec la communauté française de la province.

- la relation avec la communauté éducative en mobilisant les écoles et les élèves et en offrant des visites autonomes, des visites éducatives et des visites guidées dans le cadre d'activités spéciales.
- Continuer d'engager la population canadienne de différentes façons, en explorant des techniques innovatrices, et de nouvelles technologies et possibilités de toucher les gens au-delà des limites du LHNC de Port au Choix.
- Voir à ce que les messages sur l'importance du lieu véhiculés par le programme de mise en valeur du patrimoine touchent un vaste auditoire comme le précise la stratégie *Engager les Canadiens*, c'est-à-dire :
  - reconnaître le rôle essentiel joué par les voyageurs dans la communication aux visiteurs des messages d'importance nationale. Aider les voyageurs à transmettre correctement ces messages;
  - continuer à chercher des possibilités de partenariat pour toucher des auditoires diversifiés à l'extérieur du lieu.
- Définir comment les sentiers serviront au programme de mise en valeur du patrimoine, et viendront l'enrichir.
- Voir à ce que les visiteurs qui ont des déficiences auditives et visuelles et une mobilité réduite aient accès à tous les messages d'importance nationale.
- Travailler avec les groupes organisés à la conception de programmes spécialisés de mise en valeur du patrimoine qui sont mieux adaptés à leurs besoins, qui offrent aux visiteurs une expérience plus positive, qui assurent la communication correcte des messages d'importance nationale et qui sont rentables.
- Poursuivre le partenariat avec le Limestone Barrens Habitat Stewardship Program et établir des liens avec les écoles locales pour traiter de questions concernant les éléments de l'écosystème ainsi que les espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril* qui se trouvent dans le lieu.

### 6.3 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles et les éléments de l'écosystème font partie intégrante de l'histoire et du paysage du LHNC de Port au Choix. Non seulement ces caractéristiques contribuent à l'intégrité commémorative du lieu, mais elles font partie d'un paysage naturel unique, caractéristique de la région. Cet écosystème est également l'habitat de beaucoup de plantes rares et permet la pratique d'un certain nombre d'activités traditionnelles qui sont typiques de la vie rurale à Terre-Neuve-et-Labrador.

#### *Objectif stratégique*

*Les éléments de l'écosystème du LHNC de Port au Choix seront valorisés et gérés d'une façon qui reflète le rôle d'intendant important de l'environnement que joue Parcs Canada, qui est conforme au paragraphe 1.1.7 de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et à la Loi sur les espèces en péril, et qui respecte les activités traditionnelles de la vie rurale que pratiquent les résidents locaux.*

#### **6.3.1 Landes de calcaire et protection des plantes rares**

Les landes de calcaire de la péninsule Northern à Terre-Neuve forment un type de paysage unique et représentent un tiers de la masse continentale du LHNC de Port au Choix. Parcs Canada est conscient que le lieu est un exemple de cet habitat et que, en tant qu'aire protégée, il contribue énormément à la biodiversité de Terre-Neuve en abritant un grand nombre de plantes rares à l'échelle provinciale et nationale. Les landes servent également à la pratique de nombreuses activités traditionnelles de récolte et de loisirs comme l'utilisation de VTT, la cueillette de baies et l'accès aux lieux de pêche.

On sait qu'environ 50 des 271 plantes vasculaires classées espèces rares dans l'île de Terre-Neuve poussent à l'intérieur du LHNC de Port au Choix, dans l'habitat que constituent au lieu les landes de calcaire. Ces données concernant le lieu se fondent sur les travaux de M.L. Fernald (1925), sur *The Rare Vascular Plants of Port au Choix National Historic Site* (1992), *The Newfoundland Rare Plant Program* (2003), et sur le travail effectué



Végétation des landes. Sheldon Stone

en permanence sur le terrain par le personnel de Parcs Canada.

Une espèce végétale en particulier est importante : la braya de Fernald (*Braya fernaldii*), qui est restreinte à Terre-Neuve et qui a été classée espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada; elle est également protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Les landes de calcaire des presqu'îles de Point Riche et de Port au Choix sont considérées comme un habitat essentiel à la survie et au rétablissement de *Braya fernaldii*, et Parcs Canada s'est engagé à protéger cette espèce et son habitat sur les terres qui relèvent de son administration.

Parcs Canada veut travailler au rétablissement de la population de la braya de Fernald à Port au Choix dans le cadre d'une initiative plus vaste de rétablissement qui permettra de protéger l'habitat de l'espèce et de maintenir sa population à des Niveaux viables. Parcs Canada a approuvé en 2001 le *Plan de rétablissement national* de la braya de Fernald, qui a orienté les mesures prises récemment à Port au Choix pour protéger cette espèce. Le ministre de l'Environnement a nommé une équipe chargée du rétablissement des espèces en péril dans les landes de calcaire, afin d'aider à protéger et à rétablir de nombreuses

espèces rares, dont la braya de Fernald, qui vivent dans l'habitat des landes de calcaire de la péninsule Northern.

#### **Objectifs**

- Assurer la protection et la mise en valeur des ressources naturelles rares et uniques du lieu.
- Rétablir à Port au Choix la population de *Braya fernaldii* jusqu'à ce qu'elle atteigne un Niveau viable, en collaboration avec l'équipe du rétablissement national.

#### **Mesures prioritaires**

- Travailler avec les résidants locaux pour garantir l'accès et la circulation au lieu dans le cadre des activités traditionnelles, tout en protégeant les ressources culturelles et l'habitat des plantes rares.
- Le passage des véhicules hors route non autorisés sera interdit.
- Comme il est indiqué au paragraphe 6.3.4, travailler avec les pêcheurs pour définir clairement des voies d'accès désignées et faire en sorte que ces voies ne perturbent ni les plantes rares ni leur habitat.
- Continuer de mettre en œuvre le *Plan national de rétablissement* (2001) de la braya de Fernald, et notamment mener des initiatives de recherche scientifique, de surveillance de la population, de rétablissement de l'espèce, de conservation ex situ ainsi que d'éducation et de gérance.
- Travailler avec l'équipe de rétablissement des espèces en péril des landes de calcaire pour profiter de conseils sur le rétablissement de la braya de Fernald au LHNC de Port au Choix.
- Répertorier les emplacements où poussent des plantes rares et entrer ces emplacements dans la base de données du Système d'information géographique (SIG). Ces données serviront à la gestion du lieu et à la mise en œuvre de programmes de rétablissement des espèces.
- En collaboration avec l'équipe de rétablissement des espèces en péril dans les landes de calcaire et les résidants locaux, établir des stratégies de protection des plantes rares et de leurs habitats.
- Établir une stratégie de rétablissement de la braya de Fernald au LHNC de Port au

Choix dans les six mois qui suivent l'approbation du plan directeur, en consultation avec les résidants de la région et l'équipe de rétablissement des espèces en péril dans les landes de calcaire et :

- Faire en sorte que la stratégie de rétablissement adoptée au lieu :
  - protège les plantes existantes;
  - favorise la propagation d'autres plantes;
  - définisse clairement l'accès pour les pêcheurs et les chasseurs de canards, comme il est prévu dans le présent plan directeur.
- Élaborer des outils et un guide d'identification des plantes à l'intention du personnel de Parcs Canada et des résidants locaux.
- Élaborer un programme de sensibilisation aux plantes rares du lieu, y compris des panneaux près du centre d'accueil.

#### **6.3.2 Bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse**

Le ruisseau Winterhouse est adjacent à la limite du lieu, et la majeure partie de son bassin hydrographique, qui comprend les ruisseaux Beaverhouse et Middlehouse, se trouve à l'intérieur du LHNC de Port au Choix. Le sentier Dorset traverse ce bassin, qui relie le centre d'accueil à Phillip's Garden.

Conformément au paragraphe 11 (1) du *Règlement général sur les parcs historiques nationaux*, « Le ministre peut conclure avec une municipalité ou un district de distribution d'eau adjacent à un parc, une entente prévoyant l'approvisionnement en eau à partir du parc ». Le bassin hydrographique approvisionne en eau la municipalité de Port au Choix, mais il n'y a aucune entente conclue officiellement entre la municipalité et le ministre responsable de Parcs Canada concernant l'utilisation des ressources en eau des ruisseaux Beaverhouse et Middlehouse.

#### **Objectif**

- Protéger le bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse (ruisseaux Beaverhouse et Middlehouse), et continuer de le mettre à la disposition de la municipalité de Port au Choix en tant que source d'approvisionnement en eau.

**Mesures prioritaires**

- Conclure une entente avec la municipalité de Port au Choix pour que la collectivité continue de s'approvisionner en eau dans le bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse.
- Effectuer une évaluation environnementale du bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse pour voir à ce que les activités en cours dans ce secteur conviennent à son usage comme bassin d'approvisionnement en eau.

**6.3.3 Activités traditionnelles**

Un certain nombre d'activités traditionnelles sont pratiquées dans le LHNC de Port au Choix. Sont compris dans le lieu des terres et des rivages où les résidents de la localité de Port au Choix ont l'habitude de pratiquer des activités à des fins domestiques, comme la cueillette de baies ou la chasse au canard. Le lieu, de par sa taille et sa proximité de la localité moderne de Port au Choix, est un endroit qui se prête bien à des activités humaines uniques et diversifiées.

Les activités traditionnelles se poursuivent avec l'accord tacite du personnel du lieu depuis l'établissement de ce dernier en 1984. Le présent plan contient des directives qui continuent de donner accès aux activités traditionnelles qui ne compromettent pas ou qui ne nuisent pas à l'intégrité commémorative du lieu, et qui tiennent compte de la protection des éléments de l'écosystème conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et à la *Loi sur les espèces en péril*.

**Objectifs**

- Faire en sorte que la gestion des activités traditionnelles respecte l'intégrité commémorative du lieu et la protection des éléments de l'écosystème conformément au paragraphe 1.1.7 de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.
- Reconnaître l'importance de contribuer à perpétuer la vie rurale traditionnelle des résidents de la région.

**Cueillette des baies** - Les confitures et les tartinades de baies locales font partie de l'alimentation traditionnelle des gens de la province, et la région du lieu n'échappe pas

à cette tradition. C'est surtout la gaulthérie couchée (*Vaccinium vitis-idaea*), trouvée dans les landes rocheuses, qui est cueillie au lieu.

**Mesures prioritaires**

- Continuer de permettre la cueillette des baies à des fins domestiques seulement.
- Gérer les activités de cueillette des baies de façon à assurer la protection des landes de calcaire, des tourbières et des ressources culturelles.

**Chasse au collet** - Il a été déterminé au cours des consultations qu'un petit nombre de personnes chassent le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) au collet dans le lieu. Bien que le lieu soit essentiellement formé de landes de calcaire, il compte quelques petits secteurs boisés où la chasse est pratiquée (un au centre de la presqu'île de Point Riche et un autre le long de la limite est de la presqu'île de Port au Choix). Étant donné que l'on tient désormais compte dans la gestion de toutes les activités de la protection des ressources culturelles et des éléments de l'écosystème, l'équipe de planification a décidé d'interdire la pratique de cette activité au lieu.

**Mesure prioritaire**

- La chasse aux mammifères, y compris la chasse au collet, sera interdite dans le lieu.

**Chasse aux oiseaux migrateurs** - La chasse se pratique le long du rivage au lieu depuis l'établissement de ce dernier en 1984. Le harle, le canard à sourcils et l'eider font partie de l'alimentation traditionnelle locale.

**Mesures prioritaires**

- Continuer de permettre la chasse au harle, au canard à sourcils et à l'eider le long du rivage au lieu.
- Permettre l'accès à la route de Lower Cove vers Flat Point et depuis le phare de Point Riche pour le lancement des embarcations.
- Délivrer des permis pour réglementer la chasse aux oiseaux migrateurs à l'intérieur du lieu.
- Interdire la chasse durant la période où le centre d'accueil est ouvert aux touristes.

- La chasse sera réglementée en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.
- Voir à ce que des dispositions adaptées soient prises pour réglementer cette activité aux termes d'un permis, dans le cadre du processus d'examen des règlements des lieux historiques nationaux qui est en cours.

#### 6.3.4 Gestion des activités de pêche commerciale

La mer et ses richesses ont fait partie intégrante de la vie des anciennes cultures à Port au Choix, et les pêcheurs d'aujourd'hui veulent eux aussi avoir le même accès au lieu pour se rendre aux eaux côtières. Aux termes de l'Entente fédérale-provinciale, « les droits traditionnels des pêcheurs de débarquer leurs prises ne doivent pas être compromis, que ces pêcheurs vivent ou non à l'intérieur des limites du parc historique national proposé ». Pour le moment, compte tenu des taux de fréquentation et des conditions de l'environnement, il n'y a pas de menace prévisible concernant les ressources culturelles ou naturelles du lieu.

#### Objectif

- L'accès aux zones de pêche commerciale sera géré en tenant compte de la protection des ressources culturelles et de l'habitat essentiel des plantes rares.

#### Mesures prioritaires

- Les pêcheurs vont conserver l'accès aux secteurs suivants :
  - une partie de la route de Lower Cove pour récupérer leurs engins de pêche;
  - la route de la tour d'eau pour surveiller les conditions de glace dans la baie St. John's et voir à la sécurité des barques de chasse au phoque;
  - le site de lancement des embarcations au phare;
  - l'anse Barbace pour vérifier les engins de pêche.
- Ces routes tiennent compte des ressources culturelles de ce secteur (plus particulièrement du site paléo-esquimau sur la route de Lower Cove) et seront clairement définies comme faisant partie de la stratégie de rétablissement de la braya. Les

pêcheurs peuvent circuler sur ces routes en véhicule, en motoneige ou en VTT.

- Les pêcheurs devront obtenir l'autorisation de pratiquer cette activité auprès de Parcs Canada.

#### 6.3.5 Limites du lieu

Le LHNC de Port au Choix a une superficie de 8,3 km<sup>2</sup>. Le gouvernement fédéral a acquis au début des années 1970 le terrain sur lequel se trouvent les trois lieux de sépulture de l'Archaïque maritime, dans la localité de Port au Choix. À ce terrain est venu s'ajouter vers 1985 celui de Point Riche, acheté au ministère fédéral des Transports.

Le gouvernement fédéral, de plus en plus conscient du potentiel archéologique de la région, a signé en 1984 une entente avec le gouvernement de Terre-Neuve à dessein d'acquérir plus de 800 hectares de terres pour établir un lieu historique. Ce transfert de terres fait partie de l'Entente fédérale-provinciale concernant l'établissement du lieu, qui comprend aujourd'hui le lieu de sépulture de l'Archaïque maritime dans la localité de Port au Choix et une partie importante des presqu'îles de Point Riche et de Port au Choix. Les limites actuelles du LHNC de Port au Choix sont inscrites dans le Plan CLSR 63584 des Levés officiels nationaux.

Le paragraphe 8 (1) de l'Entente fédérale-provinciale stipule que, si un terrain n'est plus requis à des fins d'établissement du lieu historique national, le contrôle et l'administration de ce terrain seront transférés de nouveau à la province. Le plan directeur de 1991 prévoyait la reddition à la province de terres de la presqu'île de Port au Choix, puisque



Bateaux de pêche de Port au Choix. Floyd O'Keefe

aucune « ressource importante liée à l'histoire autochtone » ou « ressource naturelle unique ou exceptionnelle » n'y ont été trouvées.

L'importance de la presqu'île de Port au Choix en tant qu'habitat de plantes rares a été reconnue depuis l'élaboration du plan directeur de 1991. La partie nord-est de la presqu'île contient en effet un secteur important considéré comme un habitat essentiel de la flore des landes de calcaire. Cette partie est au nombre des quelques aires protégées qui abritent une cinquantaine de plantes rares dans la péninsule Northern, et est considérée comme un habitat important pour le rétablissement de la braya de Fernald, espèce protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Les fouilles archéologiques de M<sup>me</sup> Renouf, de l'Université Memorial, ont établi la présence à l'anse Barbace de ressources culturelles importantes de Niveau 2 associées au French Shore, notamment des fours à pain datant de l'époque où Port au Choix était un des ports de pêche commerciale exploités par les Basques français.

Au cours de l'examen du plan directeur en 2004-2005, Parcs Canada a entrepris une évaluation afin de cerner les besoins actuels concernant les limites du lieu. La participation du public et des intervenants était un aspect important de cette évaluation; des réunions ont donc eu lieu avec l'équipe de planification de la gestion de Port au Choix, et le public et les intervenants ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires sur les limites proposées, dans le cadre des consultations publiques sur le plan directeur. Après un examen exhaustif des ressources culturelles et naturelles du lieu, et en conformité avec les recommandations de l'équipe de planification communautaire, les auteurs du *Rapport d'évaluation des limites du lieu* (2005) ont recommandé que Parcs Canada conserve les limites actuelles du LHNC de Port au Choix.

#### **Objectif**

- Faire en sorte que les limites du lieu permettent la protection des ressources naturelles et culturelles selon les principes de valeur, d'intérêt public, de compréhension, de respect et d'intégrité.

#### **Mesures prioritaires**

- Conserver les limites actuelles du lieu telles qu'elles sont définies dans le *Rapport d'évaluation des limites du lieu* (2005).
- Définir clairement les limites du lieu, plus particulièrement aux points d'entrée les plus fréquentés.

## **6.4 ADMINISTRATION ET EXPLOITATION**

Le LHNC de Port au Choix continuera d'être exploité conformément aux dispositions de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de ses règlements pertinents. Le lieu souscrit également aux valeurs et aux objectifs de l'Énoncé d'intégrité commémorative, aux Principes directeurs et politiques de gestion (1994) et à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.

### **6.4.1 Accès et circulation**

L'accès et la circulation des visiteurs au lieu ne posent pas de problèmes importants. Les visiteurs avaient cependant de la difficulté à trouver le lieu après avoir tourné et quitté la route 436. De nouveaux panneaux indicateurs ont été installés à l'été 2004 à plusieurs endroits, et il semble que ce soit plus facile maintenant pour les visiteurs de trouver le lieu.

Les terrains de stationnement du centre d'accueil et au point de départ du sentier vers Phillip's Garden sont régulièrement pleins pendant la saison estivale. Les visiteurs sont souvent obligés de se garer le long de la route de Point Riche, près du centre d'accueil, et, à Phillip's Garden, de faire demi-tour sur un terrain privé pour sortir de l'endroit.

#### **Objectif**

- Gérer la circulation dans le lieu de façon à éviter les encombrements, à permettre aux visiteurs de suivre le parcours voulu dans le cadre des expériences de mise en valeur du patrimoine, et à préserver l'intégrité commémorative du lieu.

#### **Mesures prioritaires**

- Étudier les options en vue d'augmenter la capacité des terrains de stationnement au centre d'accueil et au point de départ du sentier vers Phillip's Garden, sans modifier la superficie occupée par les terrains de stationnement.

#### **6.4.2. Sécurité publique**

Il existe un *plan de sécurité publique*, accompagné de dispositions d'urgence et de directives opérationnelles, pour l'Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador, dont fait partie le LHNC de Port au Choix. Le plan vise à offrir aux visiteurs des expériences de haute qualité en réduisant toute crainte, toute peur ou toute perte personnelle indues, par l'application des principes et des pratiques de gestion des risques pour les visiteurs.

##### ***Objectifs***

- Favoriser la sécurité des visiteurs en mettant en œuvre des programmes de prévention.
- Appuyer les possibilités d'offrir aux visiteurs des expériences exemptes de danger dans un environnement naturel.
- Offrir des installations sûres, bien entretenues et accessibles, qui ont un faible impact sur l'environnement.

##### ***Mesure prioritaire***

- Maintenir et développer des programmes de sécurité publique, entre autres, des programmes de formation, la pose de panneaux et le recours à d'autres moyens de communication aux visiteurs de l'information en matière sécurité pour qu'ils soient conscients des risques. Mettre l'accent sur la prévention des accidents, la planification des mesures d'urgence et la planification écologique



## 7.0 Partenariats et participation du public



Cérémonie du foin d'odeur. Pierre Mochon

Le LHNC de Port au Choix appartient à la population canadienne, et tous les citoyens doivent avoir l'assurance qu'ils ont la possibilité de participer à la prise des grandes décisions concernant leur lieu. Le présent plan directeur a été élaboré en collaboration avec un grand groupe de résidants dévoués de la collectivité, de partenaires autochtones ainsi que d'intervenants locaux et provinciaux. La mise en œuvre du plan ne pourra réussir sans le maintien des partenariats établis avec ces personnes et ces groupes et sans la création de nouveaux partenariats. Les valeurs et les principes fondamentaux qui guideront la gouvernance et la prise des décisions au LHNC de Port au Choix sont expliqués ci-dessous dans les grandes lignes.

### *Valeurs*

- Respect des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles.
- Processus décisionnel ouvert et participatif.
- Réglementation prévisible, uniforme et juste.
- Gestion compétente et responsable.
- Respect d'autrui.

### *Principes*

- Toutes les mesures, toutes les initiatives et tous les programmes qui seront entrepris pour concrétiser la vision établie seront

conformes à l'esprit et aux dispositions de la *Loi sur les lieux et les monuments historiques*, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, le *Règlement général sur les parcs historiques nationaux*, et le *Plan directeur du lieu historique national du Canada de Port au Choix*.

- Des normes seront établies, appliquées et revues pour assurer la préservation de l'intégrité commémorative et la protection des éléments de l'écosystème.
- Le processus de réglementation et le processus décisionnel seront adaptés aux réalités, ouverts, uniformes et équitables.
- La responsabilité d'assurer la protection et la préservation des ressources culturelles sera à la fois individuelle et partagée.
- Les décisions seront prises avec intégrité et bon sens.
- La planification et les décisions seront coordonnées à l'échelle régionale.
- Les partenariats qui se fondent sur les principes d'intégrité commémorative seront appuyés.
- La viabilité commémorative, sociale, culturelle et économique sont des objectifs communs.
- Les pratiques fondamentales suivantes guideront la participation du public au processus décisionnel :
  - accès à de l'information claire, opportune, pertinente, objective et exacte;
  - avis et délais raisonnables pour permettre l'examen par le public;
  - étude minutieuse des commentaires du public;
  - rétroaction aux participants sur la nature des commentaires reçus et la réaction de Parcs Canada;
  - respect du point de vue de tous les particuliers et de toutes les parties intéressées.



Centre du patrimoine de Port au Choix. *Pierre Mochon*

### 7.1 LIENS ET PARTENARIATS RÉGIONAUX

L'importance de l'industrie du tourisme dans l'économie locale de la péninsule Northern n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. La contribution de Parcs Canada à cette économie est énorme et l'Agence sait que ses parcs et ses lieux sont des destinations majeures dans la région. Le LHNC de Port au Choix, en sa qualité de membre de la famille de Parcs Canada, a un rôle important à jouer dans la création de partenariats avec d'autres attractions et entreprises de la région.

Une collaboration plus étroite entre le LHNC de Port au Choix et d'autres partenaires, comme le Port au Choix Heritage Committee, permettra à tous les intervenants de faire mieux connaître les programmes et les services offerts par chacun. Le présent plan directeur reconnaît que la gestion réussie du lieu dépend beaucoup d'une collectivité informée et engagée. De même, une gestion informée et engagée du lieu contribuera au succès de la collectivité.

La participation des communautés autochtones de la province de Terre-Neuve-et-Labrador est une priorité du lieu. La protection et la reconnaissance des cultures anciennes et contemporaines offrent au personnel de Parcs Canada une occasion exceptionnelle de collaborer avec les partenaires autochtones pour raconter l'histoire de Port au Choix. Pour le moment, on se fonde pour présenter l'importance du lieu sur les connaissances contenues dans l'*Énoncé d'intégrité commémorative*. Parcs Canada continuera de travailler avec les communautés autochtones de la province pour que la protection

et la mise en valeur du patrimoine se fassent de façon respectueuse et que la voix des Autochtones fasse partie intégrante des programmes offerts à Port au Choix.

Les archéologues de l'Université Memorial poursuivent les fouilles archéologiques dans la localité de Port au Choix. Ces sites archéologiques relèvent de la compétence de la municipalité et ne se trouvent pas à l'intérieur du lieu administré. L'information qui découle des recherches effectuées sur ces sites continuera cependant d'enrichir l'histoire de Port au Choix et de nous faire connaître les peuples qui y vécurent pendant 5 500 ans. Parcs Canada poursuivra sa relation de collaboration avec les archéologues et la collectivité afin de favoriser la protection et la mise en valeur de ces sites archéologiques et des artefacts mis au jour.

Le programme de mise en valeur du patrimoine du lieu porte essentiellement sur les ressources culturelles et les messages de Niveau 1 qui sont directement liés aux motifs justifiant la désignation du lieu. Comme il est indiqué au paragraphe 6.6.4, M<sup>me</sup> Renouf poursuit les fouilles archéologiques à l'anse Barbace, dans le lieu. Ces fouilles ont permis de mettre au jour des artefacts de Niveau 2 associés à l'histoire du French Shore. Le personnel de Parcs Canada exploitera les découvertes de M<sup>me</sup> Renouf et travaillera avec le conseil municipal de Port au Choix à l'élaboration d'un programme de mise en valeur du patrimoine lié aux Français qui ont pratiqué la pêche saisonnière dans cette région pendant plusieurs siècles. Ce programme portera, entre autres éléments, sur les fours à pain exhumés par l'équipe de M<sup>me</sup> Renouf à l'anse Barbace, où on a depuis reconstruit un four à pain. Parcs Canada facilitera le rapprochement entre la municipalité et la communauté française de la province dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme.

#### *Objectif stratégique*

*L'intégrité commémorative du LHNC de Port au Choix est préservée grâce à des partenariats avec des membres de la collectivité, des groupes autochtones et des intervenants de la province.*



Élèves de la Première nation Miawpekuk chantant et battant du tambour au lieu de Port au Choix. *Trudy Taylor-Walsh*

### **Objectifs**

- Créer des partenariats qui mènent au partage des activités de protection et de présentation de l'importance nationale du lieu.
- Appuyer les partenariats qui enrichissent l'expérience du visiteur au LHNC de Port au Choix, et qui incitent les visiteurs à vivre d'autres expériences patrimoniales offertes dans la région.

### **Mesures prioritaires**

- Travailler avec les représentants des communautés autochtones à l'élaboration de stratégies destinées à mettre en valeur, dans une perspective autochtone, la culture autochtone contemporaine.
- Étudier la possibilité de travailler avec le Port au Choix Heritage Committee pour atteindre des objectifs communs, par exemple, donner aux visiteurs de l'information utile et leur communiquer des messages exacts.
- Poursuivre le travail entrepris avec la municipalité de Port au Choix pour élaborer un programme de mise en valeur de l'histoire du French Shore qui sera présenté par la municipalité.
- Continuer de chercher des possibilités de partenariat qui permettront de toucher divers auditoires à l'extérieur du lieu et feront mieux comprendre l'importance nationale du lieu.
- Collaborer avec les exploitants et les organismes locaux afin de faire mieux connaître les autres attractions et entreprises de la région.

- Aménager des endroits dans le lieu et dans la collectivité où les visiteurs peuvent se renseigner sur les attractions et les entreprises de la région.
- Continuer d'offrir des services professionnels et techniques pour la protection et la mise en valeur des sites archéologiques et des artefacts trouvés à l'extérieur des limites administratives du lieu.
- Contribuer à bâtir dans la région une économie vigoureuse et viable en travaillant en collaboration avec l'industrie touristique locale.

### **7.2 PARTICIPATION DU PUBLIC**

Parcs Canada s'est engagé à faire participer le public sur une base continue et valable. Cette participation peut prendre de nombreuses formes et peut avoir une portée locale ou régionale, en fonction des décisions à prendre ou des initiatives à mettre en œuvre. Parcs Canada sollicitera l'opinion de divers groupes et particuliers à mesure que les orientations avancées dans le présent plan directeur commenceront à être adoptées.

#### **Objectif**

- Faire en sorte que les grandes décisions concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification soient opportunes, justes, uniformes et prises dans le cadre d'un processus ouvert et participatif.

#### **Mesures prioritaires**

- Offrir chaque année aux membres du public des occasions d'examiner la mise en œuvre du plan directeur, et d'en discuter.
- Faire rapport régulièrement aux partenaires et aux intervenants de la mise en œuvre du plan directeur et de la situation en fonction du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*.
- Établir des processus adaptés afin de consulter les membres du public sur les futurs enjeux et de faire participer le plus tôt possible dans la démarche les intervenants locaux et provinciaux.
- Continuer d'entretenir de bonnes relations de travail entre le LHNC de Port au Choix et la collectivité de Port au Choix.

### 7.3 ÉVALUATION DES NOUVELLES INITIATIVES

Le LHNC de Port au Choix reçoit chaque année un certain nombre de demandes de la part de groupes et d'organismes désireux d'offrir des services aux visiteurs dans le lieu. Parcs Canada doit se montrer juste et cohérent quand cela vient à décider des services et des activités spéciales à autoriser. Les critères ci-dessous serviront à orienter la prise des décisions concernant les nouvelles initiatives au lieu. On pourra prendre en compte toute initiative qui :

- offre des expériences enrichissantes aux visiteurs du lieu;
- fait mieux comprendre l'importance du lieu;
- assure l'intégrité commémorative du lieu;
- respecte les activités communautaires;
- assure la protection des ressources culturelles, des éléments de l'écosystème et des installations du lieu;
- n'empêche pas les autres visiteurs d'avoir accès au lieu;
- implique la consultation avec les exploitants locaux pendant l'élaboration de la proposition.

## 8.0 Mise en œuvre

Le plan directeur expose l'orientation stratégique à long terme que doivent suivre les gestionnaires du lieu. Ce document joue un double rôle : d'une part, c'est un cadre qui régit la prise de décisions et l'élaboration de plans détaillés, et, d'autre part, c'est un ouvrage de référence stratégique pour les prévisions des dépenses en immobilisations ainsi que pour la gestion et l'exploitation futures du lieu. La mise en œuvre du plan incombe au directeur et au personnel de l'unité de gestion, et dépend de la disponibilité des ressources financières.

Les priorités du plan pourront être revues à la lumière de nouvelles circonstances ou informations, ou de l'évolution des priorités et des décisions au Niveau national. Les priorités seront directement liées au plan d'affaires du lieu et au plan d'affaires de l'unité de gestion. Les résultats attendus contribueront à l'atteinte des objectifs dans les trois sphères de responsabilité du superviseur du lieu :

1. Assurer l'intégrité commémorative et la protection des éléments importants de l'écosystème;
2. Offrir des expériences mémorables aux visiteurs;
3. Favoriser l'appréciation et la connaissance du lieu chez le public.

Les progrès accomplis seront consignés dans un rapport annuel sur le rendement du plan d'affaires et dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, qui est mis à jour tous les deux ans.

La majorité des énoncés du présent plan directeur donnent une orientation pour la gestion et l'exploitation du LHNC de Port au Choix sur une base permanente. La mise en œuvre de ce plan commencera donc immédiatement. Les mesures prioritaires qui doivent être prises au cours du premier cycle triennal de planification des affaires sont expliquées ci-dessous.



Logo du lieu (figurine d'épaulard de tradition archaïque maritime).  
Pierre Mochon

### 8.1 PRIORITÉS DU PREMIER CYCLE TRIENNAL DE PLANIFICATION DES AFFAIRES

#### 8.1.1 Protection de l'histoire de Port au Choix

- Surveiller les sites archéologiques et cerner les menaces qui pourraient découler de l'activité humaine ou des processus naturels, de façon à prendre les mesures correctrices nécessaires et à éviter ainsi la dégradation des sites.
- Continuer de surveiller le petit ruisseau qui traverse la terrasse du lieu de sépulture de l'Archaïque maritime, de façon à ce qu'il demeure dans l'état où il était à l'époque où ce lieu était utilisé.
- Surveiller la croissance de la végétation et la propagation des espèces envahissantes à Phillip's Garden, pour qu'elles ne masquent pas les vestiges d'habitations ou ne changent pas la structure de l'étendue herbeuse résultant de l'occupation humaine pendant des centaines d'années.

### 8.1.2 Présentation de l'histoire de Port au Choix

- Se concentrer dans les activités de mise en valeur du patrimoine sur les ressources et les messages de Niveau 1 définis dans l'ÉIC.
- Faire mieux connaître sur les sites :
  - le patrimoine autochtone en resserrant les liens avec les communautés autochtones de la province et en continuant à offrir des activités spéciales à l'occasion de la Journée annuelle des Autochtones;
  - le patrimoine local en resserrant les liens avec la collectivité locale et en reconnaissant la participation et la contribution des résidents locaux;
  - le patrimoine français en resserrant les liens avec la communauté française de la province;
  - la relation avec la communauté éducative en mobilisant les écoles et les élèves et en offrant des visites autonomes, des visites éducatives et des visites guidées dans le cadre d'activités spéciales.
- Entreprendre des études sur les valeurs et les attentes des visiteurs dans le but de mieux orienter les investissements ou d'apporter des adaptations aux programmes, aux services ou aux installations.
- Commercialiser activement le lieu pour préparer les visiteurs à vivre des expériences intéressantes, éducatives et mémorables, et à profiter de diverses possibilités qui leur permettront de comprendre l'histoire du lieu et sa place importante dans l'histoire du Canada.
- Élaborer un programme sur place de mise en valeur du patrimoine qui dépasse les activités du centre d'accueil pour comprendre l'expérience sensorielle que procurent la vue des perspectives, la visite à pied des sites archéologiques, et la découverte du paysage où ont vécu différentes cultures pendant des milliers d'années.
- Voir à ce que les messages sur l'importance du lieu véhiculés par le programme de mise en valeur du patrimoine touchent un vaste auditoire comme le précise la *stratégie Engager les Canadiens, c'est-à-dire* :

- reconnaître le rôle essentiel joué par les voyageurs dans la communication aux visiteurs des messages d'importance nationale. Aider les voyageurs à transmettre correctement ces messages;
- continuer à chercher des possibilités de partenariat pour toucher des auditoires diversifiés à l'extérieur du lieu;
- continuer le partenariat avec le Limestone Barrens Habitat Stewardship Program et établir des liens avec les écoles locales pour traiter de questions concernant les éléments de l'écosystème ainsi que les espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril* qui se trouvent dans le lieu.

### 8.1.3 Gestion des ressources naturelles

- Établir une stratégie de rétablissement de la braya de Fernald dans les six mois qui suivent l'approbation du plan directeur, en consultation avec les résidents de la région et l'équipe de rétablissement des espèces en péril dans les landes de calcaire. La stratégie devra :
  1. définir clairement l'accès pour les pêcheurs et les chasseurs de canards, comme il est prévu dans le présent plan directeur;
  2. protéger les plantes existantes;
  3. favoriser la propagation d'autres plantes.
- Conclure une entente avec la municipalité de Port au Choix pour que la collectivité continue de s'approvisionner en eau dans le bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse.
- Effectuer une évaluation environnementale du bassin hydrographique du ruisseau Winterhouse pour voir à ce que les activités en cours dans ce secteur conviennent à son usage comme bassin d'approvisionnement en eau.
- Définir clairement les limites du lieu, plus particulièrement aux points d'entrée les plus fréquentés.
- Officialiser l'autorisation d'accès au rivage et aux aires d'observation le long des routes désignées qui est accordée aux pêcheurs commerciaux.
- Répertoire tous les emplacements connus où poussent des plantes rares et entrer ces emplacements dans la base de données du SIG.

#### **8.1.4 Accès et circulation**

- Entreprendre une étude pour déterminer si les installations actuelles du lieu sont en mesure de communiquer les messages importants aux différents auditoires, de répondre aux besoins fonctionnels et de satisfaire aux normes d'accessibilité.

#### **8.1.5 Partenariats et participation du public**

- Donner aux visiteurs des occasions de se renseigner sur les attractions et les entreprises de la région.
- Travailler avec les représentants des communautés autochtones à l'élaboration de stratégies destinées à mettre en valeur, dans une perspective autochtone, la culture autochtone contemporaine.
- Étudier les possibilités de travailler avec le Port au Choix Heritage Committee et le Limestone Barrens Habitat Stewardship Program pour atteindre des objectifs communs, par exemple, donner aux visiteurs de l'information utile sur les responsabilités de l'organisation et leur communiquer des messages exacts.
- Appliquer les critères sur les nouvelles initiatives pour l'évaluation de nouvelles propositions soumises par des personnes ou des organismes de l'extérieur.



## 9.0 Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale stratégique, qui a également tenu compte des effets environnementaux cumulatifs, a été effectuée et portait sur une ébauche quasi définitive du plan directeur du LHNC de Port au Choix. Une évaluation environnementale est obligatoire aux termes de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* de 1999. Cette évaluation visait à :

1. assurer que les orientations générales et les propositions collectives du plan respectent et soutiennent les objectifs d'intégrité commémorative du lieu historique national;
2. assurer que le plan prévoit des mesures adaptées pour gérer les stressés multiples et les principaux risques associés aux effets cumulatifs qui ont, ou qui pourraient avoir, une incidence sur le lieu historique national;
3. évaluer les répercussions des propositions du plan pour assurer qu'elles ont des effets positifs sur l'environnement et qu'elles évitent et limitent toute incidence négative;
4. déterminer les répercussions des compromis éventuels faits dans le plan, entre les ressources naturelles ou les valeurs écologiques et les améliorations prévues aux fins de l'utilisation par le public, afin de pouvoir les porter à l'attention des décideurs.

### *Participation du public*

Le public a eu l'occasion de participer au processus de planification de la gestion et d'examiner le plan proposé par l'entremise de l'équipe de planification. Cette équipe a été mise sur pied en mai 2003, au début du processus de planification, et se composait de représentants de divers partenaires autochtones et intervenants non seulement intéressés



PAC planning team. Trudy Taylor-Walsh

à la gestion du lieu, mais qui ont également un lien étroit avec l'endroit et qui veulent que le lieu soit protégé et mis en valeur pour que toute la population canadienne puisse profiter dans l'avenir. Le groupe a contribué à cerner les enjeux, à proposer des objectifs et des stratégies de gestion, à organiser les vastes consultations et y participer et à revoir l'ébauche du plan directeur. C'est un porte-parole efficace et convaincant qui travaille pour que l'on continue à tenir compte des intérêts de la collectivité et des intervenants, et à leur offrir des débouchés dans la préservation de l'intégrité commémorative du LHNC de Port au Choix.

### *Politiques*

On a considéré les politiques environnementales pertinentes qui sont mises en œuvre par le gouvernement fédéral, y compris celles de Parcs Canada, lors de l'examen stratégique de l'ébauche du plan directeur du LHNC de Port au Choix. Le présent plan directeur est parfaitement conforme à ces politiques. Les objectifs stratégiques et les mesures prioritaires qu'il propose sont conformes aux politiques environnementales de Parcs Canada et du gouvernement fédéral.

### *Conclusion*

L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du LHNC de Port au Choix a permis de conclure ce qui suit :

- le plan directeur est conforme aux lois et aux politiques opérationnelles de Parcs Canada;
- les objectifs et les mesures proposés favorisent grandement l'amélioration de l'intégrité écologique et commémorative du lieu;
- le plan n'aura pas d'effets importants sur l'environnement;
- les effets cumulatifs des mesures proposées dans le plan directeur permettront de faire des progrès dans la protection des ressources tant culturelles que naturelles;
- les mesures avancées dans le plan directeur assureront la préservation de l'intégrité commémorative tout en permettant la pratique d'activités traditionnelles importantes;
- comme il a été élaboré en consultation avec les communautés locales, le plan a de meilleures chances d'arriver à préserver l'intégrité commémorative et écologique en protégeant les ressources culturelles et naturelles du lieu.

Le plan directeur comme tel du LHNC de Port au Choix n'exige la prise d'aucune mesure d'atténuation. Sa mise en œuvre pourrait cependant nécessiter la prise de mesures d'atténuation dans le cadre d'évaluations environnementales de projets et de plans qui découleront du présent plan directeur. Les mesures ci-dessous qui sont proposées dans l'ébauche du plan directeur pourront faire l'objet d'une évaluation environnementale de projet ou d'une évaluation environnementale stratégique.

### *Évaluation environnementale de projet*

- Tout projet d'immobilisations concernant le complexe du phare de Point Riche pourra faire l'objet d'une évaluation environnementale de projet.
- Tout projet d'immobilisations découlant de l'examen et du renouvellement du programme de mise en valeur du patrimoine devra faire l'objet d'une évaluation environnementale de projet en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).
- Le permis d'occupation pour l'utilisation du ruisseau Winterhouse en tant que source d'approvisionnement de la municipalité pourra faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE.
- Tout agrandissement du terrain de stationnement au centre d'accueil ou au point de départ du sentier vers Phillip's Garden pourra faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE.
- Toute infrastructure nécessaire pour aménager un site d'orientation des visiteurs pourra faire l'objet d'une évaluation environnementale.
- L'examen des limites du lieu pourra faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE.

### *Évaluation environnementale stratégique*

- La mise en œuvre du plan de rétablissement des espèces en péril pour la braya de Fernald fera l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.
- Le plan d'accès pour les pêcheurs commerciaux devra faire l'objet d'un examen environnemental pour s'assurer qu'il ne porte pas atteinte aux ressources naturelles ou culturelles.

Somme toute, l'orientation stratégique et les mesures spécifiques proposées dans le plan directeur du LHNC de Port au Choix n'auront probablement aucun effet néfaste important sur l'environnement. Qui plus est, si l'orientation stratégique avancée dans le plan est suivie, et si les mesures spécifiques sont mises en œuvre, la gestion du lieu historique devrait contribuer à préserver et à rétablir son intégrité commémorative dans l'avenir.

ANNEXE 1

## Références choisies

Parcs Canada. 2001. Engager les Canadiens – Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada.

–. *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, Rapport de 1999. 2000.

–. *Directive de gestion 2.3.1 : Restes humains, cimetières et lieux de sépulture*. 2000.

–. *Guide de la planification de gestion à Parcs Canada*. 2000.

–. *Plan directeur du lieu historique national de Port au Choix*.  
Ministère de l'Environnement, Service canadien des parcs. 1991.

–. *Rapport d'évaluation sur la limite du lieu historique national du Canada de Port au Choix*. 2005.

–. *Port au Choix National Historic Site of Canada Commemorative Integrity Statement*. 2005.

–. *Rapport sur l'état des parcs, 1997*. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1998.

–. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*.  
Approvisionnement et Services Canada. 1994.

Renouf, Dr. M.A. *Ancient Cultures Bountiful Seas*. 1999.



ANNEXE 2

## Remerciements

Le personnel de Parcs Canada a eu le privilège de travailler avec une équipe de planification d'une grande conscience professionnelle au cours de l'élaboration du plan directeur du lieu historique national du Canada de Port au Choix. Cette équipe se composait de représentants de divers partenaires autochtones et intervenants non seulement intéressés à la gestion du lieu, mais qui ont également un lien étroit avec l'endroit et qui veulent que le lieu soit protégé et mis en valeur pour que toute la population canadienne puisse en profiter dans l'avenir. Cette équipe se composait des membres suivants :

**Ross Hinks**

*Première nation de Miawpukek*

**Alice Bromley**

*Conseil municipal de Port au Choix*

**Caroline Lavers**

*Viking Trail Tourism Association*

**Stella Mailman**

*Port au Choix Heritage Committee*

**Dulcie House**

*Limestone Barrens Habitat Stewardship Program*

**Sheri O'Keefe**

*École secondaire Roncalli*

**Monty Gould**

*Port au Choix Small Boat Fishermen's Committee*

**Catherine Dempsey**

*Newfoundland and Labrador Historic Sites Association*

**Sandy Barter**

*Association régionale de la côte Ouest*

**Priscilla Renouf (Ph.D.)**

*Université Memorial de Terre-Neuve*

**Martha Drake**

*Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs*

L'équipe de planification, formée en mai 2003 au début du programme de planification, a contribué aux activités suivantes : cerner les enjeux, proposer des objectifs et des stratégies de gestion, organiser les vastes consultations et y participer, et revoir l'ébauche du plan directeur. Cette équipe est un porte-parole efficace et convaincant qui travaille pour que l'on continue à tenir compte des intérêts de la collectivité et des intervenants, et à leur offrir des débouchés dans la préservation de l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada de Port au Choix.